

MASSY-OPÉRA

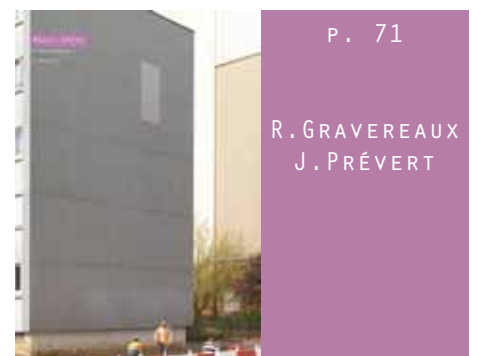
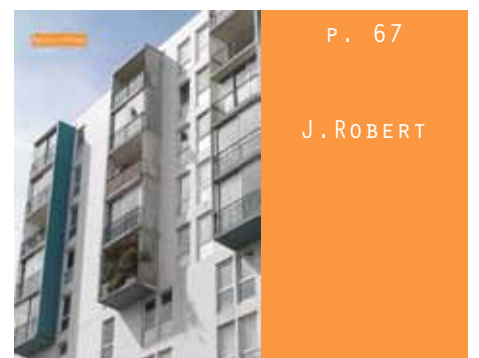
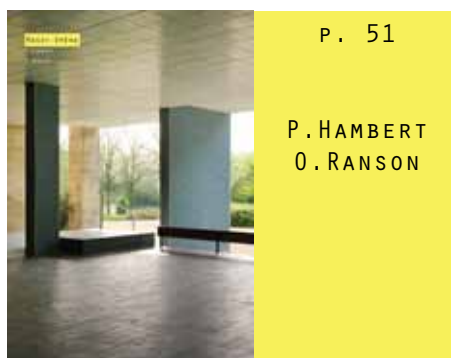
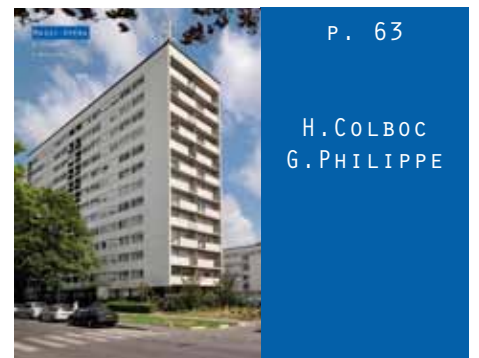
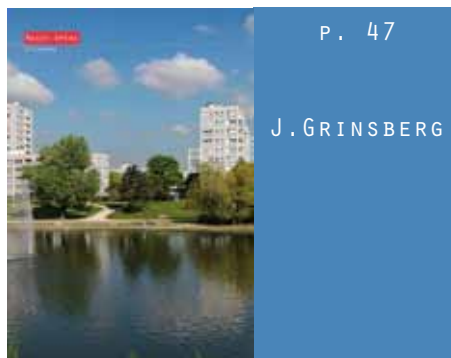
ÉTUDE D'UN GRAND ENSEMBLE DE L'ESSONNE



photo de couverture : résidence du Bon Puit, façade et huisseries rénovées.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P. 5
LES GROUPES SCOLAIRES	P. 11
LES ÉDIFICES CULTUELS	P. 15
LE CENTRE OMNISPORTS PIERRE DE COUBERTIN	P. 19
LES CENTRES COMMERCIAUX	P. 23
LES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS	P. 27





MASSY-OPÉRA INTRODUCTION





Le chemin de rail sur le chantier de construction.

INTRODUCTION

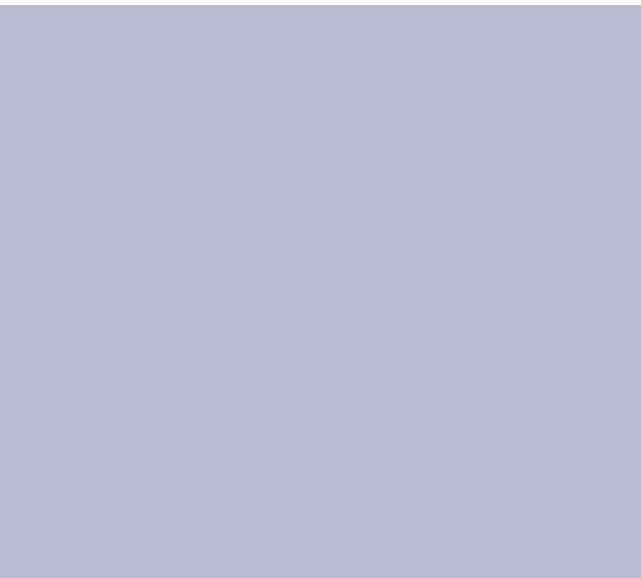


Plan actuel.

- Opération 1 : Ginsberg Jean
- Opération 2 : Lambert Philippe, Ranson O.
- Opération 3 : Lambert Pierre-Edouard, Lechaugette Robert, Appert Gaston, d'Herbez de la Tour Solange
- Opération 4 : Colboc Henri, Philippe Georges
- Opération 5 : Gravereaux Raymond, Prévert M.
- Opération 6 : Robert Jacques, Debacker P., Raymond Pierre, Dumont J., Melis R.
- Opération 7 : Lambert Pierre-Edouard, Lechaugette Robert, Appert Gaston, d'Herbez de la Tour Solange
- Opération 8 : Sonrel Pierre, Duthilleul Jean, Mikaelian Berdj
- Opération 9 : Gravereaux Raymond, Prévert M.
- Opération 10 : Bonnard Pierre, Epstein S., Prunet P., Cacaut C.
- Opération 11 : Beufé Jacques
- Opération 12 : Delb J.-R., Degirmenciyan D.

HISTORIQUE

En 1956, le Commissariat à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne lance le projet de construction d'un Grand Ensemble sur les communes de Massy (Seine-et-Oise) et d'Antony (Seine). Le terrain est propice à l'urbanisation puisqu'il s'agit d'un plateau cultivé de 300 hectares, zone de sauvegarde foncière, déjà desservi par les transports en commun de la ligne de Sceaux. En 1958, l'architecte Pierre Sonrel, nommé par le ministère de la Reconstruction, devient pilote du projet, il est assisté de Jean Duthilleul. Cette opération d'urbanisation s'impose donc aux deux communes ; mais le problème des frontières communales et départementales freine l'avancement du projet. C'est pourquoi la Société d'Aménagement et d'Équipement du Grand Ensemble de



Les boutiques du centre commercial. à leur début.



Vue aérienne du grand ensemble en 2000, ©DREIF.

Massy-Antony (S.A.E.G.E.M.A.) est créée en 1959, sous la direction de Francis Boot. En 1959, Pierre Sudreau, alors Ministre de la Construction et de l'Urbanisme, souhaite que l'administration réalise elle-même, dans le cadre d'une Z.U.P., une importante opération d'habitat ayant valeur d'exemple. Le choix se porte sur le Grand Ensemble Massy-Antony. Le plan masse est adopté le 29 mai 1959. En août 1959, le site est classé Z.U.P.

La construction des différentes opérations et équipements du Grand Ensemble s'effectue sur une période allant de 1959 à 1972. Différents bailleurs sociaux lancent des projets de construction de logements, en nommant des architectes d'opération spécifiques à chaque îlot. Les chantiers de construction sont en majorité marqués par l'utilisation d'éléments industrialisés et préfabriqués. La construction débute autour du groupe scolaire Nicolas



La maquette du grand ensemble en 1959.



La place de France avec deux des trois barres construites par les architectes Pierre Sonrel et Jean Duthilleul vues depuis le parvis piétonnier de l'opéra.

Appert, édifié avant 1958, se poursuit à l'Ouest du Grand Ensemble, et se termine autour de la place de France. Outre l'habitat, le plan masse prévoit l'aménagement de la voirie, la création d'îlots de verdure entre les immeubles mais aussi de plusieurs parcs confiés à l'architecte-paysagiste Pierre Roulet. En décembre 1960, la chaufferie centrale est mise en service. Réalisée par les architectes G. Leclaire et Philippe Martin, elle est destinée à assurer la production d'eau chaude et le chauffage pour la totalité du Grand Ensemble. De même, l'architecte Font réalise un château d'eau de quatre réservoirs, avenue Kennedy, afin de stocker l'eau nécessaire aux 9 000 logements prévus. Dès l'origine du projet, l'architecte Pierre Sonrel marque sa volonté de créer une ville, « c'est-à-dire l'habitation et l'équipement social » selon son expression, et non pas un lotissement. Ainsi, il dote le Grand Ensemble d'équipements collectifs, à l'échelle du Grand Ensemble

et à celle des îlots, avec un centre commercial principal et cinq centres secondaires (quatre seulement verront le jour), une bibliothèque, un conservatoire, un cinéma, un collège d'enseignement technique devenu lycée d'enseignement professionnel, un collège d'enseignement général, huit groupes scolaires, des crèches, des édifices religieux et un centre administratif construit au début des années 1970, tout comme le centre omnisports. Le projet initial prévoyait une population d'environ 30 000 habitants. En 1999, le quartier compte 16 629 habitants pour 6 892 logements. Le 9 octobre 1993, le quartier prend un nouveau visage avec l'inauguration de l'Opéra au cœur du Grand Ensemble, et s'appelle désormais « Massy-Opéra ». Depuis novembre 2008, le Grand Ensemble fait l'objet d'un plan de rénovation urbaine. Le quartier Massy- Opéra Est (Bourgogne-Languedoc) et la place de France seront entièrement réaménagés à partir de 2012.



Le centre commercial Les Franciades et les trois barres de l'opération Mikaelian-Sonrel-Duthilleul.

DESCRIPTION

Ce Grand Ensemble est situé dans le quadrilatère formé

- à l'ouest par le centre-ville de Massy,
- au nord par l'ancienne route de Chartres, aujourd'hui avenue du Président Kennedy, marquant les frontières communale avec Antony et départementale avec les Hauts-de-Seine,
- à l'est avec le Petit Massy,
- et au sud avec la D188 et le parc urbain Georges Brassens.

L'ensemble est construit en îlots autour d'un centre : la place de France. Il est essentiellement doté d'immeubles bas, de barres R+4, n'imposant pas la mise en place d'ascenseurs à l'époque de la construction. Néanmoins, on dénombre quelques tours sur plan carré R+9 à R+12



Vue générale du sud du grand ensemble depuis l'avenue du maréchal Koenig (D188).

et trois barres parallélépipédiques R+17 sur la rue des Canadiens, en bordure de la place de France. La majorité du gros-œuvre est réalisé en béton (quelques immeubles sont cependant construits en pierre de taille) et les couvertures sont toutes en terrasse. Le procédé constructif le plus employé est celui de la préfabrication lourde. L'aménagement des espaces verts est un élément majeur du quartier depuis sa construction, confié au paysagiste Pierre Roulet à l'époque. En effet, le Grand Ensemble possède quatre parcs : le parc Descartes à l'est, le parc de la Corneille au nord, le parc de la Blanchette et le parc urbain Georges Brassens au sud. De plus, les espaces vides entre les immeubles ont été aménagés en pelouses, en îlots arbustifs et en bouquets d'arbres. Enfin, les pieds d'immeubles bénéficient tous de pelouses, de haies taillées ou arbustives

Pierre Sonrel a conçu cette opération comme «un ensemble à [...] développement progressif. Il ne s'agit pas de faire une unité déterminée quand l'architecte s'en va. Nous devons trouver un plan qui permette à la Ville de se mettre en place et également [...] que certaines parties puissent être démolies et que d'autres puissent revenir. [...] Une de nos idées aussi c'était la séparation des piétons et de l'auto». Ainsi le réseau viaire dessert très complètement l'ensemble et hiérarchise trois types de circulation :

- les liaisons de transit avec principalement la RN 188 au sud,
- les dessertes des principaux pôles (centre commercial, centre omnisports, gares d'Antony et des Baconnets, Zone Industrielle, etc.) grâce à trois axes principaux traversant le Grand Ensemble,
- les dessertes secondaires qui permettent un maillage assez fin des îlots.

A cela il faut ajouter des allées piétonnes qui longent et traversent les îlots formant la trame de circulation piétonnière.



L'étang de La Blanchette. En arrière-plan, la tour F et les barres D et E de l'opération Ginsberg.



Vue du chantier de construction des barres G et H.



Une aire de jeux à l'intérieur du centre commercial en 1965. © MEEDDAT.

Les parcs de stationnement sont facilement accessibles depuis les différents réseaux. Ils sont de plusieurs types : des parkings en sous-sol dévolus à certaines opérations de logements ou commun à tous les habitants (parking souterrain de la place de France), des parkings externes le long des voies de circulation ou perpendiculaires aux voies, et des nappes à l'intérieur des îlots. Ils sont pour la majorité réalisés en surface et répartis sur le territoire en fonction du nombre de logements. Mais ils occupent une grande partie de l'espace non construit réduisant sensiblement les surfaces destinées aux espaces verts et sont sources de nuisances sonores. Limiter le bruit dans les espaces de nuit est l'un des éléments qui explique l'orientation de certaines façades principales sur parking. L'organisation des équipements dans l'espace public répond aux normes indicatives fixées par la « Grille Dupont ». Ainsi, le plan masse s'articule autour de trois espaces :

- l'espace relevant des besoins quotidiens communs aux habitants du Grand Ensemble accueille les équipements généraux (Lycée, Parc omnisports, bureau de poste, crèche, bibliothèque, lieux de culte, etc.). Cependant l'étendue du Grand Ensemble a considérablement

complexifié l'accès à ces équipements pour une partie des habitants en raison des distances à parcourir et de la non réalisation de certaines infrastructures sociales initialement prévues (deux centres de PMI, une crèche, deux centres socio-éducatif...)

- un second niveau répond à l'organisation de l'habitat en 5 unités autour de noyaux d'équipements secondaires. Chacun des 5 centres commerciaux secondaires était ainsi affecté à une unité, même si l'un d'entre eux, prévu au Sud-est du Grand Ensemble, n'a jamais vu le jour. Les huit groupes scolaires prévus répondaient également à ces impératifs de proximité.
- l'îlot d'habitation offrant aire de jeux pour enfants et locaux collectifs résidentiels est le troisième type d'espace défini par la Grille Dupont.

Comme pour les équipements, on peut distinguer trois niveaux d'espaces verts, de vastes parcs publics destinés à l'ensemble des habitants, des parcs plus petits répartis à l'échelle des îlots et enfin des espaces verts créés en cœur d'îlot.

MASSY-OPÉRA LES GROUPES SCOLAIRES





École Nicolas Appert, façade arrière et cour de récréation.



Batiments affectés à la cantine.



Groupe scolaire allée de Québec, les bâtiments et la cour de récréation.

LES GROUPES SCOLAIRES

Dès 1956, de nouveaux habitants s'installent à l'est du centre-ville du Vieux Massy, dans le quartier du Petit Massy. Le Grand Ensemble de Massy-Antony est alors en projet. La construction du groupe scolaire Nicolas Appert débute en 1957, à mi-chemin entre le centre-ville et le quartier du Petit-Massy. Le 3 avril 1959, le conseil municipal lance la construction en commençant par le bâtiment des cuisines. La réalisation du groupe scolaire s'achève en juin 1959. Les salles de classe sont réparties en deux bâtiments : le premier, R+1, donne sur une petite cour. Le second, R+2, comporte un préau au rez-de-chaussée, ouvert sur la cour et des salles de classe à l'étage. Un second préau, également en rez-de-chaussée, a été depuis converti en salles de classe. Un immeuble R+2 contient les logements des enseignants. La cuisine occupe un bâtiment sur plan en croix, construit en rez-de-chaussée surélevé. Les soubassements sont réalisés en meulière et les murs de façade en béton. A partir de 1961, le groupe scolaire Nicolas Appert ne suffit plus du fait de l'arrivée de nouvelles familles sur



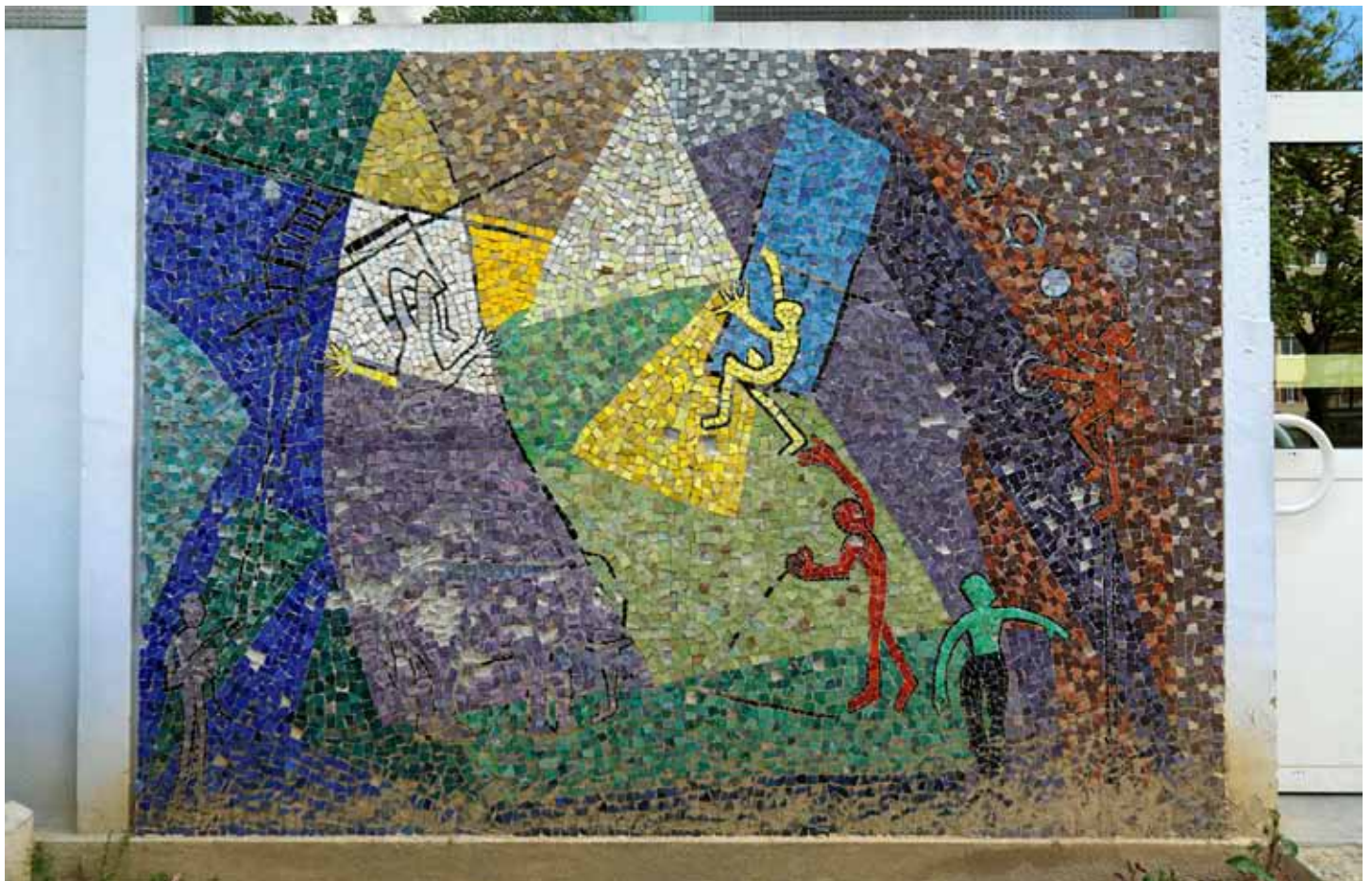
le Grand Ensemble. Les architectes Roland et Léon Le Sauter, et l'entreprise Ganier et Petetin sont chargés de la construction de six ensembles d'enseignement maternel, primaire et secondaire. Les groupes scolaires Jean Jaurès, allée de Madrid, et René Descartes allées de Champagne et du Roussillon, ouvrent en septembre 1961. Le groupe scolaire Albert Camus, avenue de la République, ouvre avant le groupe scolaire Jean Moulin. Le collège d'enseignement général Blaise Pascal, 2 square d'Ajaccio, fonctionne à partir de 1964. Enfin, le groupe scolaire Paul Painlevé, place d'Allemagne, accueille ses premiers élèves à la rentrée de 1968 et est inauguré le 22 juin 1969. Ces six groupes scolaires sont construits sur le même plan masse. Chacun comprend une cour au fond de laquelle s'élève un bâtiment de deux ou trois niveaux accueillant les salles de classe. L'accès à ces salles se fait à l'étage par un escalier extérieur, situé au centre du bâtiment. A l'origine, deux préaux étaient situés de part et d'autre de l'escalier, au rez-de-chaussée du bâtiment ; certains ont aujourd'hui disparus pour faire place à de nouvelles salles de classe.



Groupe scolaire Jean Jaurès: vue générale.



Lycée professionnel Gustave Eiffel.



Lycée professionnel Gustave Eiffel, mosaïque.

LE 1% ARTISTIQUE *

L'obligation de décoration des constructions publiques, plus communément dénommée « 1% artistique » est une procédure spécifique de commande d'œuvres d'art à des artistes. Elle impose aux maîtres d'ouvrages publics de réserver un pour cent du coût de leurs constructions pour la commande ou l'acquisition d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le bâtiment considéré.

D'abord limité aux bâtiments du ministère de l'Éducation nationale lors de sa création en 1951, le dispositif a été élargi et s'impose aujourd'hui à la plupart des constructions publiques de l'État et à celles des collectivités territoriales, dans la limite des compétences qui leur ont été transférées par les lois de décentralisation.

Parallèlement à cet élargissement du champ d'application, le « 1% » s'est ouvert à l'ensemble des formes d'expression dans le domaine des arts visuels, des disciplines les plus traditionnelles, comme la peinture ou la sculpture, aux nouveaux-média, la vidéo, le design, le graphisme, la création sonore, la création paysagère, etc. Instrument d'une volonté politique de soutenir la création et de sensibiliser nos concitoyens à l'art de notre temps, il offre depuis plus de cinquante ans un cadre d'action original pour favoriser la rencontre entre un artiste, un architecte et le public, en dehors des institutions dédiées à l'art contemporain.

Chaque opération de « 1% » est suivie par un comité artistique, instance de conseil auprès du maître d'ouvrage. Ce comité est chargé de définir le programme de la commande artistique et d'émettre un avis sur les propositions présentées par les artistes.

* Source : Ministère de la Culture et de la Communication.

MASSY-OPÉRA ÉDIFICES CULTUELS

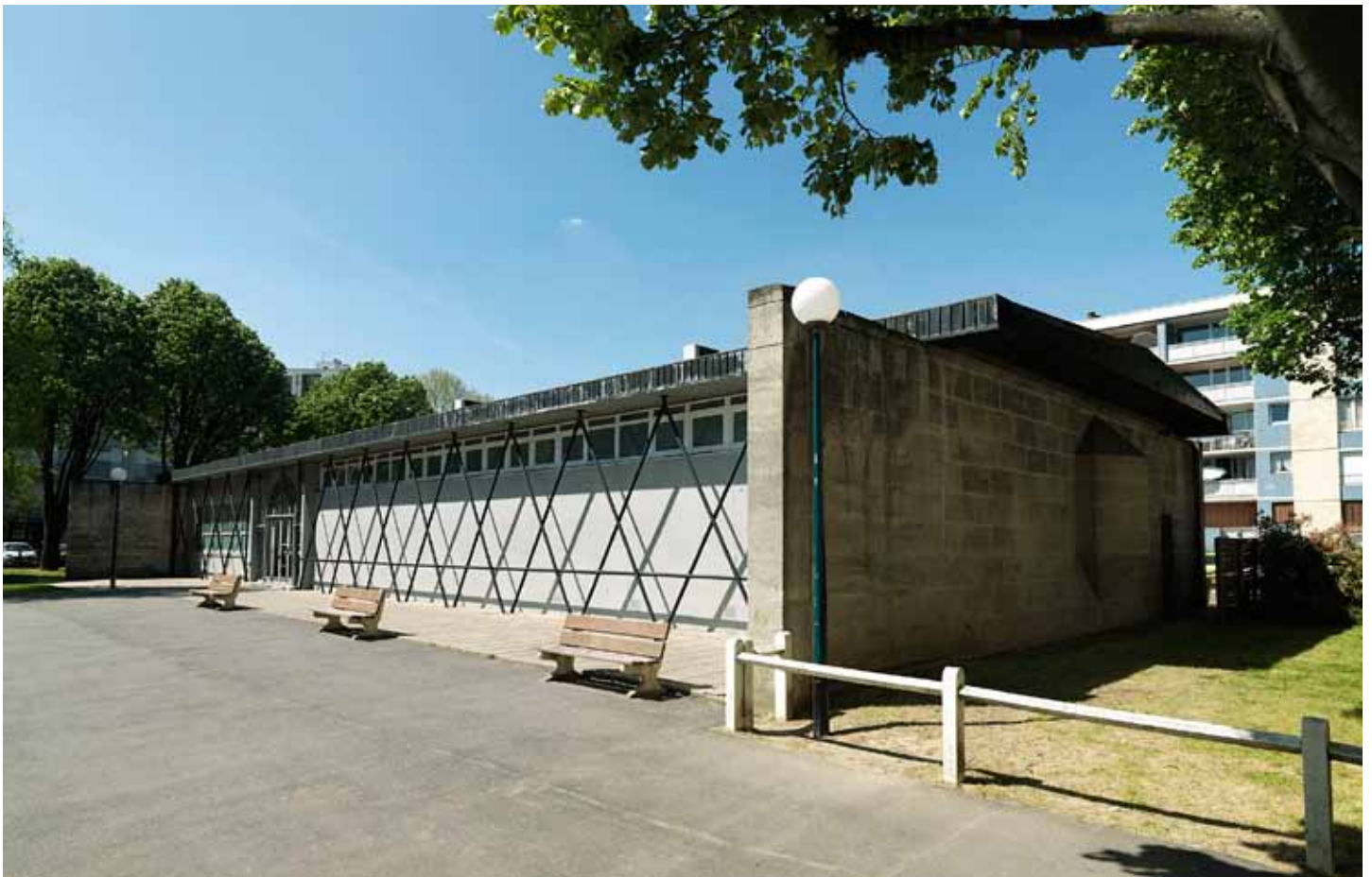




LA SYNAGOGUE

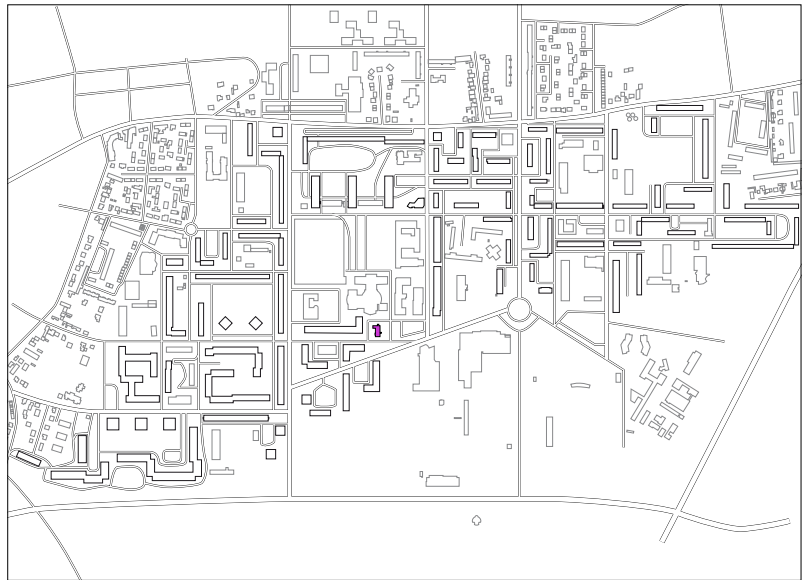
Le Consistoire israélite de Paris commande la construction d'une synagogue au sein du Grand Ensemble de Massy. Les architectes Pierre Sonrel et Jean Duthilleul, coordinateurs du Grand Ensemble, sont chargés du projet. Un premier plan masse est proposé en juillet 1962, néanmoins il faudra attendre le 6 mai 1964 pour la mise au point du plan définitif. L'inauguration a lieu le 10 mai 1964, ce qui en fait la première synagogue du département de Seine-et-Oise (Essonne). Cette synagogue comporte deux salles à l'origine réservées à l'enseignement, la salle de culte et une Souka. L'ensemble est construit selon un plan rectangulaire, précédé d'un parvis délimité par deux murs de pierres à chaque extrémité de l'édifice. Les murs latéraux sont réalisés en parpaings de ciment laissés au naturel, et surmontés d'une vitre sur toute la longueur et jusqu'à la toiture, permettant de laisser

pénétrer la lumière. Le mur du fond est construit en pierre de taille avec une niche en saillie, accueillant l'armoire de la Torah à l'intérieur de la synagogue. Afin de marquer une opposition avec les murs, le plafond se signale par une certaine légèreté grâce à sa courbe, identique à celle d'une toile tendue, maintenue par des tubes métalliques. Certaines transformations ont été réalisées par la suite, notamment celle de la Souka, à l'origine ouverte, puis couverte en 1976.



Façade principale de la Synagogue.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE LUTHÉRIENNE SAINT-MARC



Dès 1960, la création d'une église évangélique luthérienne est envisagée. L'importance de la communauté assistant au culte variant selon les circonstances et la liturgie (100 à 800 fidèles pour les grandes cérémonies), il s'agit de réaliser un projet modeste, néanmoins capable d'accueillir des rassemblements importants. Le plan masse des architectes Venencie, Aloys Verrey et Philippe Verrey est adopté le 13 juillet 1961. La construction est réalisée en plusieurs tranches : les salles de réunions et locaux divers, la salle de culte et le presbytère. L'ensemble est inauguré en 1964. Construite sur une surface de 1200m², cette

église forme un édifice simple avec une ossature apparente en béton de ciment blanc brut de décoffrage. Le remplissage de l'ossature est fait de briques creuses enduites de ciment de pierre. Le toit terrasse n'est autre que la couverture en cuivre des deux salles principales. A l'intérieur, l'ossature en béton est apparente mais certains murs sont recouverts de lambris, et le plafond réalisé en frises de sapin. Un jeu de cloisons amovibles a été mis en place afin de pouvoir accueillir un nombre variable de fidèles.



Façade principale de l'église évangélique Saint-Marc.



ÉGLISE PAROISSIALE SAINT-PAUL



Façade sur parking et entrée de l'église Saint-Paul.

L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-PAUL

comportait un niveau bas constitué de salles de réunions et de catéchisme, l'espace de culte se situait au-dessus. Elle était précédée, sur toute sa largeur, d'un porche de même hauteur que la nef, desservi par un large escalier. La façade était composée de deux portes centrales à vantail unique, dont une partie vitrée permettait d'éclairer le bas de la nef, et d'une petite porte de chaque côté. Le baptistère était placé en saillie sur cette même façade. Au fond de l'église, quatre colonnes cylindriques en béton soutenaient un lanterneau vitré, éclairant le podium et l'autel situé dessus. Le plafond de la nef, en bois, était recouvert d'une charpente métallique.

Dès 1960, la création d'un complexe paroissial pour le Grand Ensemble de Massy est décidée. Une première chapelle Saint-Paul est ouverte le 4 décembre 1960, avenue Saint-Marc. Cet édifice provisoire est agrandi l'année suivante, puis le projet d'une église définitive aboutit en 1964 ; la chapelle provisoire est alors transférée rue des Olympiades, et prend alors le nom de chapelle Saint-Pierre. Une première église Saint-Paul est alors édifiée place des Italiens d'après les plans de l'architecte André Le Donné. Elle est inaugurée le 9 février 1964. Construite en béton, sur un plan rectangulaire d'environ 38m sur 24m, et sur deux niveaux, elle présentait un aspect monumental. Dès 1982, des problèmes d'étanchéité, de coûts de chauffage et d'inadaptation aux besoins du Grand Ensemble se manifestent. La destruction est alors envisagée au profit de l'actuelle église Saint-Paul, située à l'angle de la rue des Canadiens et de l'avenue de France. C'est l'architecte Serge Torrès qui est chargé de réaliser les plans du nouvel édifice en 1987. Le permis de construire est obtenu en février 1989 et l'inauguration a lieu en mars 1990.



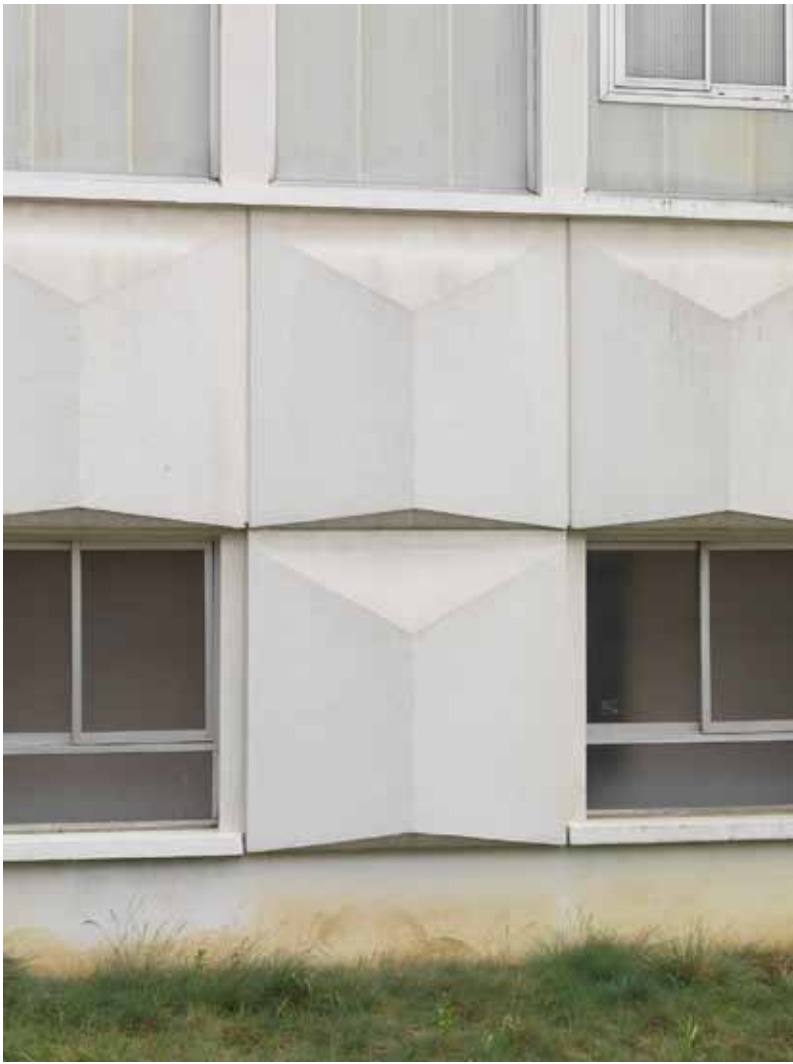
Maquette du projet réalisé.

MASSY-OPÉRA

LE CENTRE OMNISPORTS

PIERRE DE COUBERTIN





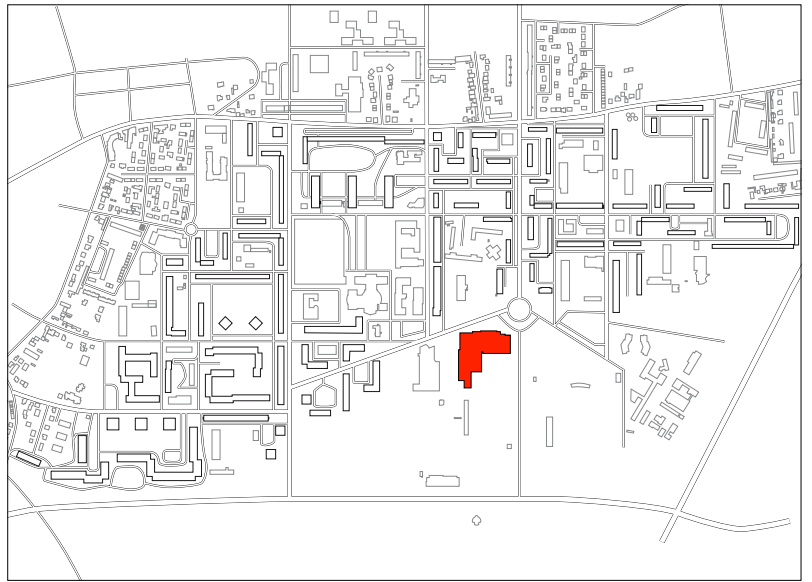
Détail de la façade créée par l'architecte Jean-Claude Dondel.

LE CENTRE OMNISPORTS PIERRE DE COUBERTIN

Approuvé par l'inspecteur général de l'Education nationale dès 1959, l'avant-projet de centre omnisports Pierre de Coubertin, avenue du Noyer Lambert, est adopté par le conseil municipal de Massy le 7 décembre 1960. Mais, suite à de nombreuses difficultés financières, la pose de la première pierre n'a lieu que le 8 juin 1969. Le projet est confié à l'architecte Jean-Claude Dondel et à l'entreprise de construction Baffrey-Hennebique Constructeurs. Inauguré le 19 décembre 1970, le centre omnisports Pierre de Coubertin se composait à cette date des infrastructures suivantes :



Parvis et entrée du centre omnisports Pierre de Coubertin. La réfection du parvis a été réalisée en 2006 ainsi que l'entrée avec le porche.



- une salle omnisports (Basket-ball, Volley-ball, Hand-ball, Tennis, Gymnastique, Boxe...) avec gradins de 1000 places,
- un gymnase (Haltérophilie, Musculation),
- deux salles spécialisées (Boxe/Gymnastique/Rythmique et Judo/Arts martiaux),
- deux plateaux d'évolution (Sports collectifs et Tennis),
- un bassin olympique de 50x21 m avec gradins en intérieur,
- un bassin sportif de 25 x12,5m, une fosse à plonger et une pataugeoire à l'extérieur,
- deux cours de tennis et un boulodrome à l'extérieur.



Vue du chantier de construction : la piscine.

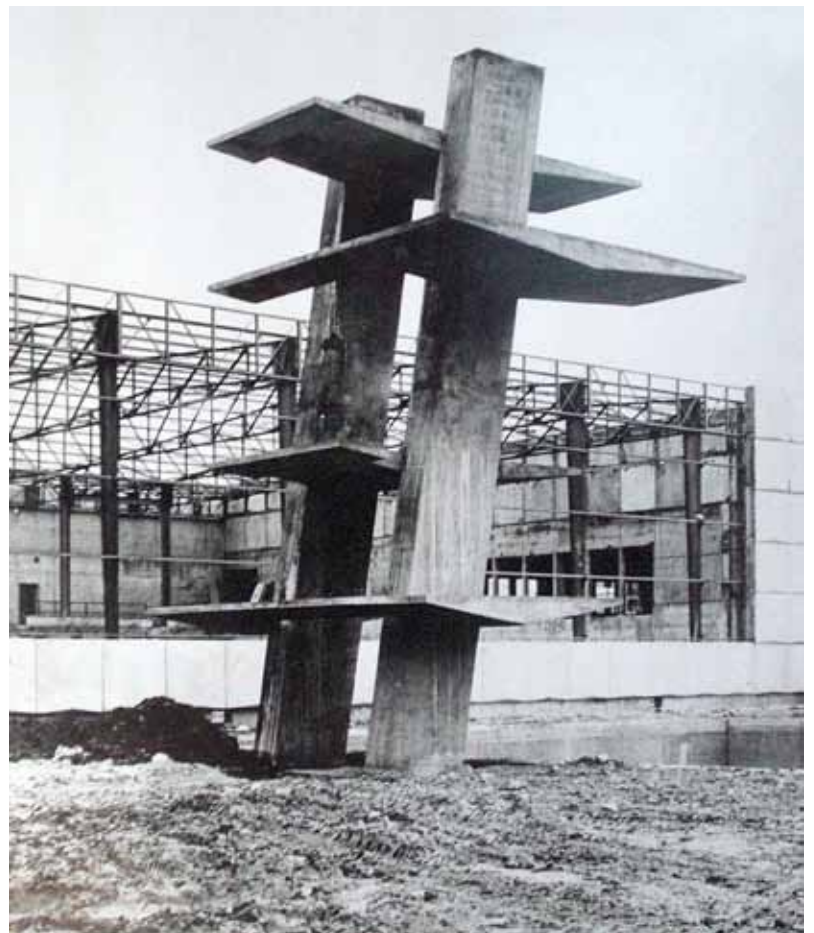


Vue aérienne du grand ensemble : en 1978 centre omnisports au premier plan. ©DREIF



Vue de l'ensemble du bâtiment : la partie de la façade diamantée est d'origine tandis que l'extension a été réalisée en 2005 afin d'aménager une salle de musculation.

Les façades sont construites en panneaux préfabriqués sur place formant doublage intérieur et parements extérieurs finis jouant sur différentes tailles de modules adoptant la forme en pointe diamantée. La charpente est selon les emplacements une ossature métallique à treillis destinée à recevoir un bardage translucide pour l'éclairage zénithal, ou des panneaux Plynex en grande partie vitrés éclairant notamment la piscine couverte. Une mosaïque représentant un haltérophile est encore visible dans le hall du centre omnisports Pierre de Coubertin. Depuis les années 1980, le centre omnisports est devenu parc des sports et a fait l'objet d'une importante réhabilitation. A cette date le bassin extérieur de 25m a été condamné, puis rénové en 2003. Un nouveau bassin de 50m a été réalisé. En 2005, la municipalité a réalisé l'extension de la salle de musculation puis, en 2006, la réfection du parvis. Aujourd'hui seule la grande salle et sa tribune, les vestiaires et la façade diamantée ont gardé leur aspect d'origine. De futures réhabilitations et aménagements sont encore en projet, notamment la réfection de la façade, l'aménagement d'un solarium et d'ateliers ludiques aquatiques.



MASSY-OPÉRA LES CENTRES COMMERCIAUX





Vue aérienne du centre commercial principal en 1966. © MEEDDAT

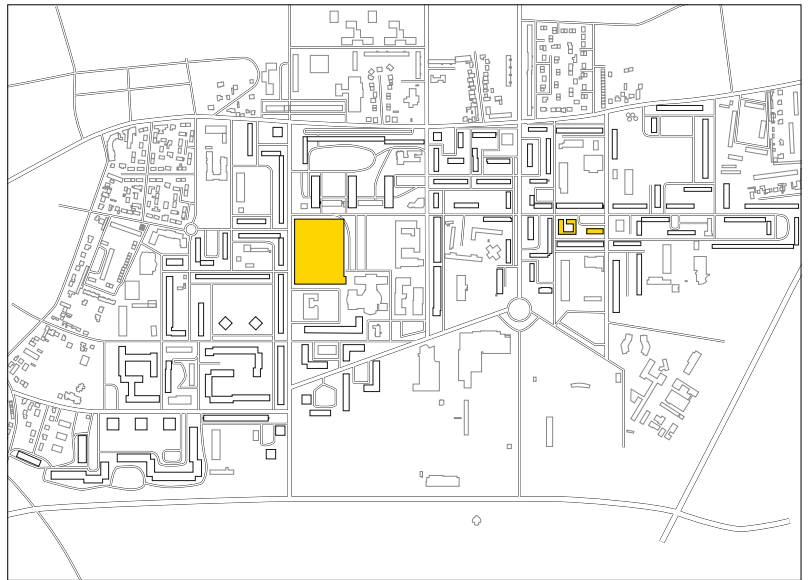
LES CENTRES COMMERCIAUX

Les perspectives démographiques du grand ensemble ont rapidement conduit à la conclusion qu'il fallait créer des commerces in situ. La nature et le nombre de commerces fut l'objet d'une réflexion qui aboutit à la création de deux types d'entités :

- un centre commercial principal qui, outre des commerces de biens courant, permettait de satisfaire des achats relatifs à l'équipement de la personne et de la maison, aux loisirs et au luxe,
- des centres commerciaux, considérés aujourd'hui comme secondaires, créés à l'échelle des îlots afin d'assurer un service de proximité.



Le parking du centre commercial.



En 1963, la Société Auxiliaire des Centres Commerciaux (S.A.C.C.) lance le projet du centre commercial principal du Grand Ensemble de Massy-Antony situé sur la place de France. Il porte aujourd'hui le nom de centre commercial « les Franciades ».

L'architecte Jean Duthilleul conçoit les plans du centre commercial principal et se charge de la mise en œuvre de l'opération. Inauguré le 13 mai 1965, en présence d'Edgar Pisani, ministre de l'Équipement, le centre commercial prend le nom de «Super-Centre-Paris-Sud». Il s'agit alors du plus grand centre commercial de France, comportant pas moins de 70 magasins et un cinéma. Situé au cœur du Grand Ensemble, place de France, le «Super-Centre-Paris-Sud» se revendique comme le pôle attractif du Grand Ensemble.

D'une superficie de 1,6 ha, le centre commercial s'organise sur deux niveaux. L'un en sous-sol affecté aux réserves et parkings, l'autre en rez-de-chaussée dédié aux espaces de vente et à la circulation piétonne. Un immeuble d'habitation de 4 niveaux et 45 logements est adjoint au centre pour loger les commerçants.

Il s'agit d'un centre commercial à ciel ouvert avec une ossature métallique. Les dalles du rez-de-chaussée sont en béton armé sur une trame de 6m x 6m, sauf à certains endroits où cette trame est de 12m x 12m en béton précontraints pour permettre la circulation des camions de livraison. La superstructure métallique reprend ce module de 6m x 6m pour la couverture. Le centre se veut luxueux avec des espaces de verdure, un sol de marbre rose reconstitué, des murs formés de marbre gris ou de panneaux décoratifs, et une aire de jeux pour enfants. Cinq entrées permettent l'accès au centre : l'une place des Italiens (c'est aussi de ce côté que se situe l'accès aux sous-sols), une autre rue des Canadiens, et trois sur la place de France. Afin d'abriter la circulation des piétons, des auvents de 3 mètres construits en porte-à-faux ont été installés. Ils sont revêtus d'une frise en pin verni (aujourd'hui repeinte en blanc), et des systèmes d'éclairage et de sonorisation y ont été incorporés.

Le choix des commerçants est effectué par la S.A.C.C. et les locaux sont cédés au prix d'environ 900 Francs le mètre carré. Chaque commerçant disposait de la propriété des murs et ne pouvait ni céder ni louer son



Les boutiques de la place de France à leur début.



Le centre commercial.



Le centre commercial secondaire.

magasin pendant les cinq premières années d'exercice. Dès son ouverture, une politique de promotion commerciale, commune à tous les magasins, a été instaurée : concours d'automates, fête nocturne pour le 14 Juillet, affichage publicitaire le long de la ligne de Sceaux ou encore distribution de porte-clés Kangourou (la mascotte du centre) dans les boîtes aux lettres des habitants.

LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA PLACE DE FRANCE

L'opération de restructuration de la ZAC Franciades-Opéra doit permettre de moderniser le cœur de ville avec des logements, des équipements, des commerces, des services et des activités tertiaires.

- les principes d'aménagement sont les suivants :
- la création d'un nouveau pôle commercial accompagné par la création d'une offre nouvelle de logements ;
- la restructuration des espaces publics tout en préservant une partie du centre commercial actuel ;
- la réorganisation de l'offre en stationnement.
- l'ensemble devrait être achevé en 2019 et comprendra 28 000 m² de logements, 7 000 m² de commerces, un parking souterrain de plus de 360 places sur deux niveaux.

LES CENTRES COMMERCIAUX SECONDAIRES

Les centres commerciaux secondaires envisagés dans le projet dès 1961, devaient accueillir au total 70 commerces. De 1962 à 1965 s'ouvrèrent cinq centres de proximité sur la totalité du grand ensemble Massy-Antony. C'est ainsi que l'architecte Jean Balladur réalise deux centres commerciaux qui ouvrent dès le printemps 1962.

- La centre commercial n°3, rue d'Alger. Composé de trois corps de bâtiments comprenant au total 15 boutiques ouvrant sur un péristyle, il est entouré d'aire de jeux pour enfants. Les réserves des boutiques sont construites dans les sous-sols.
- Le centre commercial n°3 bis rue du Languedoc. Ses deux corps de bâtiments accueillent 8 boutiques également ouverte sur péristyle. Il est quant à lui entouré de talus engazonnés.

Ces équipements aujourd'hui totalement obsolètes sont fermés et en cours de destruction.

MASSY-OPÉRA

B. MIKAÉLIAN

P. SONREL

J. DUTHIEUL





Une des barres R+16 réhabilitée dans les années 1980 pour l'isolation : les loggias ont toutes été fermées et certaines parties de la façade ont été recouvertes d'isolant bleu.



Vue générale de la tour N.

B. MIKAÉLIAN

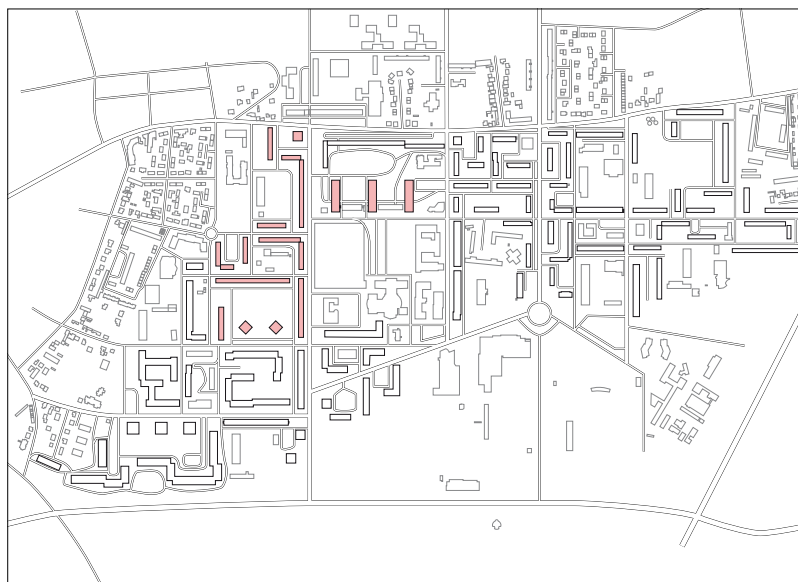
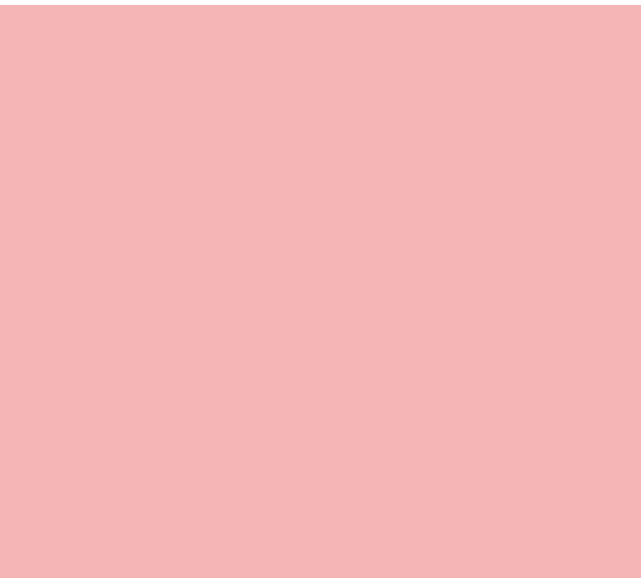
P. SONREL

J. DUTHIEUL

En 1959, la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignation (SCIC) lance une des premières opérations de construction du Grand Ensemble de Massy-Antony. Les architectes Pierre Sonrel et Jean Duthilleul, coordinateurs de l'aménagement du Grand Ensemble, assistés de Berdj Mikaelian en dessinent les plans. L'entreprise Ganier et Petetin est chargée du gros-œuvre. Entre 1959 et 1963, deux premières tranches de travaux permettent de réaliser les barres R+4 et R+9. Ensuite, sont édifiées les tours R+12, et enfin les barres R+17.

L'opération est située au cœur du grand ensemble en bordure de la place de France, ainsi que le long de l'avenue Saint-Marc et de la rue des Canadiens. L'ensemble comprend dix barres R+4, deux barres R+9, trois barres R+17 et trois tours R+12. L'opération bénéficie de sa situation à proximité du groupe scolaire Jean Jaurès et des équipements collectifs de la place de France. Implantés sur trois îlots, les bâtiments sont construits longitudinalement ou perpendiculairement aux voies. Exception faite des tours R+12 qui, placées sur la pointe, marquent un angle de 45° avec la rue de Moscou. Des allées secondaires longent les immeubles à l'intérieur des îlots. Les parkings extérieurs sont répartis sur des emplacements perpendiculaires aux voies ou regroupés en nappes. Les espaces verts s'articulent diversement entre le parc de la Corneille, des pelouses le long des bâtiments, des pelouses arborées à l'arrière des tours R+12, des haies taillées au droit des habitations côté rue et des bacs plantés, intégrés aux perrons d'accès.

Les trois tours R+12 sont construites autour d'un noyau central avec des refends porteurs perpendiculaires aux façades coulées en béton préfabriqué. Les façades recouvertes de mortier au ciment, sont constituées de trois modules consécutifs : un pignon plein animé d'une bande de fenêtres verticales éclairant les cuisines à l'extrémité droite, une travée de loggia avec garde-corps métalliques marquant les pièces de séjour au centre, puis une travée de fenêtres en bande pour les chambres. Ces tours comportent 144 logements de quatre pièces mono-orientés et huit logements de trois pièces.



Rénovées en 1994, l'isolation réalisée par l'extérieur a sensiblement modifié leur apparence.

Les façades comme les pignons des barres R+4 et R+9 sont en pierre de taille. Les façades au niveau de étages sont composées en alternance de travées de fenêtres toute hauteur (sauf au rez-de-chaussée) assemblées alternativement par groupe de 2, 3 ou 4, de travées d'escaliers et de fenêtres de cuisine. Le niveau des planchers est marqué par une bande de béton enduit légèrement en retrait par rapport à la façade et destinée à accentuer la linéarité des bâtiments. Une mise en œuvre de mosaïque de grès cérame 2X2 est utilisée pour les entourages de portes et allèges des fenêtres de cuisine situées de part et d'autre de la travée d'escalier, elle aussi recouverte de mosaïque. Le procédé constructif choisi est celui de refends porteurs et d'un pan de béton armé composé par une ligne de poteaux intermédiaires. Ceux-ci sont reliés à chaque hauteur de plancher par des poutres incorporées dans l'épaisseur de la dalle de plancher. Le béton armé est utilisé pour les planchers et escaliers, les parpaings pleins ou briques pleines pour les murs de refends, les barres R+4 comptabilisent en tout 223 logements de deux à cinq pièces, quand les barres R+9 comportent 166 logements de une à cinq pièces. Les huisseries ont été changées lors de précédents travaux de rénovation. Différentes finitions et décors coexistent dans cette opération permettant une individualisation des trois types de programme. Ils varient sensiblement selon



Vue générale de la barre E.



Le pignon de la barre L depuis la rue d'Espagne.



Vue aérienne de la place de France et du parc de la Corneille.

le type d'immeuble : dans les barres R+4 on trouve des bacs plantés et sphères sculptées placés près des perrons, les sols des entrées et paliers d'escaliers ainsi que les cages d'escaliers sont recouverts de mosaïque de grès cérame. Des mosaïques décoratives animent les entrées des tours R+12. Les rez-de-chaussée et entresols des barres R+17 sont, quant à eux, recouverts de mosaïque de grès cérame.

LES BARRES DE LA PLACE DE FRANCE

Les barres R+17 ont été réalisées en voiles de béton armé porteurs dans les deux sens. Les planchers sont en béton armé, les cloisons intérieures en briques creuses ou carreaux de plâtre. Les façades en béton enduit induisent un fort rythme horizontal par le jeu des garde-corps de loggia, alternativement en métal ou en béton, et des allèges béton. Ce rythme a cependant été largement atténué avec la fermeture des loggias de forme trapézoïdale. Les baies de loggias coulissantes sont dotées de panneaux occultant également coulissants et dissimulables. Ces barres comportent au total 412 logements de type I à 6. Deux des trois barres (les barres Q et R) ont subi des modifications majeures. Leurs pignons ont été recouverts d'ardoises synthétique pour améliorer l'isolation thermique (PALULOS), et les loggias ont été fermées par des vitrages.

MASSY-OPÉRA

J. DELB

D. DEGIRMENCIYAN



eur
ipal
nse
ulin

P. Bailliar
CLIC du Val d'Yvette

VA
POM



La façade côté rue : les angles sont ouverts et les balcons filants s'articulent autour de la façade.



Détail d'un pilier du rez-de-chaussée. Les murs en arrière-plan alternent pierre brute et mosaïque de grès cérame bleu-gris.

J. DELB

D. DEGIRMENCIYAN

Les architectes Jean-Robert Delb (Grand Prix de Rome) et D. Degirmenciyan sont chargés du projet en 1963. Ils en dessinent les plans cette même année et déposent le permis de construire le 15 mai 1963. Les travaux commencent dans la foulée.

Mais une demande de transfert de permis de construire est faite de la Société Lafont et Cie au Groupement pour le Financement de la Construction. Le 11 avril 1967, la mairie émet un avis défavorable, sur ce transfert au motif que le quartier manque d'infrastructures scolaires. Cependant, le 16 juillet 1967, l'arrêté du transfert de permis de construire est finalement notifié par le préfet de l'Essonne, malgré l'avis toujours défavorable de la mairie, au motif que la résidence est non seulement achevée mais occupée par des locataires depuis la fin de l'année 1965 et le début de l'année 1966.

Cet ensemble se présente sous la forme d'une barre R+3 perpendiculaire à une barre R+5, formant une cour ouverte sur la rue de Rome. Cet espace ouvert est aménagé en pelouses et bouquets d'arbres. Un logement de gardien est installé au centre de l'espace planté. Une rangée de stationnement extérieur a été aménagée le long de la rue de Rome.

Le procédé constructif mis en œuvre est celui d'une ossature en béton avec remplissage en briques. Les façades sont bordées de loggias avec balcons filants, dont les garde-corps sont en barreaudage métallique. Chaque balcon présente une trame identique. Les façades sont revêtues d'une mosaïque de pâte de verre. Deux types de baies coexistent, des fenêtres toute hauteur pour les pièces de vie et des fenêtres hautes avec allège en pâte de verre pour les cuisines.

Les pignons sont réalisés en parement de pierre, le niveau des paliers est marqué par un calepinage plus étroit. Le rez-de-chaussée est construit sur pilotis. Les piliers porteurs, qui constituent l'ossature porteuse des bâtiments, sont apparents au rez-de-chaussée et créent une galerie ouverte sur l'extérieur le long des deux immeubles. Le hall d'entrée vitré permet l'accès aux escaliers et ascenseurs.

L'ensemble est composé de 102 logements de deux à six pièces dont la moitié sont des logements de quatre pièces. Ils sont répartis autour de 9 cages d'escalier avec ascenseur.



La façade située rue des Etats-Unis. Elle est identique à l'autre façade avec des balcons et garde-corps filant le long du bâtiment. Seul le pignon est différent puisqu'il est plein avec une imposte par niveau au centre de la façade.



La façade côté jardin. Les rez-de-chaussée sont traversant, les piliers permettant la circulation des piétons. Les façades sont animés de balcons filants avec garde-corps métalliques.

DÉFINITIONS UTILES POUR COMPRENDRE LES PROCÉDÉS CONSTRUCTIF

Contreventement : Élément de construction lié perpendiculairement à un élément qui risque le basculement sous l'effet du vent. - Élément (oblique) rigidifiant une structure porteuse sous tous les axes horizontaux et verticaux.

Refend de maçonnerie : Joints profonds accentuant l'appareil de pierre de taille. - Sillons dans l'enduit de mur simulant l'appareil de pierres.

Refend porteur : Mur transversal (parfois longitudinal), sur fondations, de contreventement, support de canalisations, conduits fumées.

Trame : unité de mesure calculée en m qui permet de construire une façade en assemblant des modules de tailles identiques mais pouvant présenter des aspect différents selon le type de baies intégrées et la nature du revêtement utilisé.

MASSY-OPÉRA RÉSIDENCE ÉTATS-UNIS JAPON

P. BONNARD

S. EPSTEIN

P. PRUNET

C. CACAUT





Les tours A, B et C.



L'allée du Japon avec la barre F à gauche et l'opération Bocquillon et Méry à droite.

RÉSIDENCE ÉTATS-UNIS JAPON

P. BONNARD

S. EPSTEIN

P. PRUNET

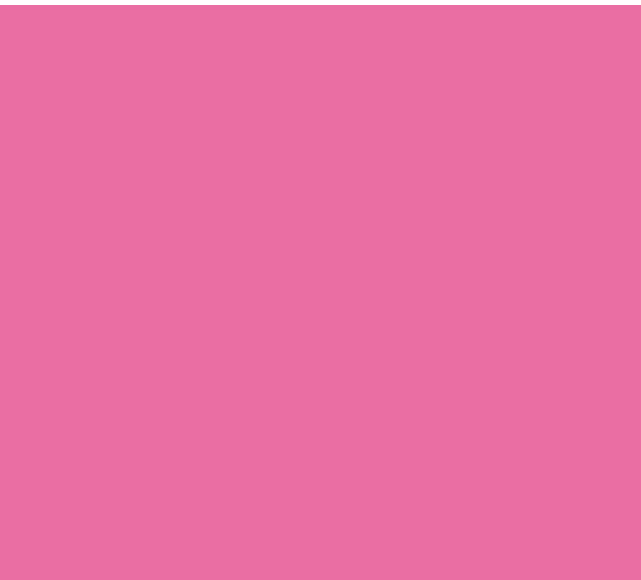
C. CACAUT

Lauréat d'un concours de logements primés à 6 Francs, le promoteur immobilier Anjou Promoteurs-Constructeurs lance la construction d'un ensemble résidentiel en 1963. Les architectes P. Bonnard, S. Epstein, P. Prunet et C. Cacaut sont chargés de l'opération et réalisent les premiers plans en mai 1963. La construction débute cette année-là pour s'achever en 1969. Mais en 1965, le permis de construire, initialement attribué à la société Anjou, est transféré à cinq sociétés différentes. C'est à la même époque que le problème de la scolarisation des enfants de ce nouvel ensemble mais plus largement de ceux du quartier est soulevé. La municipalité alors dans l'attente d'une subvention, inaugurerait le groupe scolaire Paul Painlevé trois ans plus tard.

Dès 1963, le projet prévoyait une mixité des logements. 102 logements locatifs, situés au 17 avenue Nationale et aux 1 à 5 rue des Etats-Unis, furent confiés à la gérance de la Société anonyme de gestion et d'investissements immobiliers (SAGINO). Dans le même temps, 210 logements prévus en accession à la propriété (les trois tours de l'avenue Nationale et les logements situés aux 1 à 11 rue d'Australie) furent confiés aux sociétés suivantes : « Résidence Tour Bernard », « Résidence Tour Catherine », « Denise-Eliane-Résidence des Trois Tours » et « François-Gérard-Résidence des Trois Tours ». Par la fusion des différentes sociétés, les tours R+13 forment aujourd'hui la « Résidence des Trois Tours » tandis que les barres constituent la « Résidence Etats-Unis & Japon ».

L'opération se situe à l'est du grand ensemble, à la limite d'un quartier pavillonnaire plus ancien. Elle est constituée de trois tours R+13 alignées sur rue, d'une barre R+2, deux barres R+3 et deux barres R+4 formant un îlot ouvert, et de deux cours reliées entre-elles avec des passages piétons situés dans les angles. L'ensemble représente donc 312 logements de type F1 à F7, avec une surreprésentation des logements de type F4. En effet, les tours R+13 comportent uniquement ce type de logements, qui sont tous agencés de la même manière avec une cuisine décalée en façade par rapport aux chambres et séjours.

L'accès aux rez-de-chaussée surélevés des barres se fait



grâce à des volées de marches droites occupant toute la largeur de l'ouverture. Elles sont bordées d'un bac à fleurs. Ces accès sont aménagés en halls traversants. Chaque barre compte quatre cages d'escaliers balancés (aux rez-de-chaussée) avec ascenseurs, chacune desservant huit logements soit deux par niveau. Au centre de chaque barre on trouve une cage d'escaliers double. Dans les tours R+13, les escaliers distribuent 4 logements par niveau. Les caves sont accessibles depuis les halls.

L'environnement est soigné car il bénéficie notamment d'aménagements d'espaces verts que ce soit derrière les trois tours ou dans les espaces situés entre les barres : pelouses, bosquets et arbres de hautes tiges en pleine terre, îlots arbustifs disséminés et haies taillées sont placés devant les rez-de-chaussée habités. Les façades principales des immeubles sont articulées autour des espaces de verdure et non autour des parkings. Le stationnement est, quant à lui, aménagé de différentes façons : parkings externes perpendiculaires ou parallèles à la voie, et en nappes.

Le procédé « Costamagna » a été utilisé pour la réalisation des murs et des façades de l'ensemble de l'opération. Cela apporte une unité entre les tours R+13 et les barres R+2, R+3 et R+4. Les barres ont été réalisées à partir de refends porteurs verticaux, à écartement régulier au centre du bâtiment et parfois décalés en façade. L'architecte a également utilisé des refends perpendiculaires à la façade avec effet sur le pignon, ainsi que des trames en préfabriqué. Les appartements sont séparés entre eux par le débordement du refend. Les tours sont construites sur un plan écartelé presque cruciforme et toujours décalé par rapport au noyau central. Les allèges et menuiseries sont rapportées.



Rez-de-chaussée d'une barre R+13 située avenue Nationale. Les rez-de-chaussée occupent deux niveaux et sont coupés par des murs rideaux formant une galerie couverte autour de l'immeuble.



Le hall d'entrée de la barre F.



Vue générale de la Résidence Etats-Unis & Japon. Les façades principales s'organisent autour d'un jardin collectif.

On observe deux types de façades : l'une à travées identiques et l'autre avec alternance de travées. Les façades principales sont animées de balcons avec garde-corps métallique et main courante en bois. Ils sont situés au milieu des façades et dans les angles, en porte-à-faux. Des baies de type fenêtres toute hauteur coulissantes sur loggias, et fenêtres en bande coulissantes sur toute la largeur rythment la façade. Chacune des façades est alternativement couverte de mosaïque de grès cérame grise 2X 2 cm et de pierre dure pelliculaire plaquée sur les pignons, les poteaux et les entrées. Pour les tours R+13, les architectes ont joué sur la pierre et la mosaïque de grès cérame gris en créant une alternance de matériaux entre les refends en pierre et les allèges recouvertes de mosaïque. Certains éléments de décor sont encore visibles sur les tours et les barres : dalles de galets au sol à l'intérieur comme à l'extérieur des halls, lambris sur les murs et les plafonds des halls traversants et des entrées extérieures, et enfin allèges réalisées en mosaïque de grès cérame.

LE PROCÉDÉ COSTAMAGNA *

Il se fonde sur la préfabrication de panneaux de façade et de refends auto-porteurs en béton et terre cuite. L'utilisation la plus rationnelle de ce procédé est celle d'une architecture de façades et refends longitudinaux porteurs :

- Les panneaux de façade et de refend porteurs sont en briques creuses. Soit deux lits de briques parallélépipédiques, soit un lit de brique en forme de T.
- Le parement intérieur est un enduit de mortier bâtard.

Le procédé Costamagna propose aussi des panneaux de façade non porteurs appareillés avec des briques coulées de grand format. Ces panneaux sont utilisés soit comme remplissage d'ossature, soit comme habillage de voiles transversaux porteurs.

Les planchers doivent généralement comporter une dalle de compression coulée in situ pour assurer le monolithisme de l'ensemble.

La préfabrication est faite en usine fixe ou foraine.

* Centre d'Histoire des techniques et de l'environnement (CNAM). Ensembles urbains. 1940-1977. Les ressorts de l'innovation constructive.

MASSY-OPÉRA RÉSIDENCE DU BON PUIT

J. BEUFÉ





Façade non rénovée avec balcons et mosaïque d'origine.



Façade et huisseries rénovées.

RÉSIDENCE DU BON PUIT

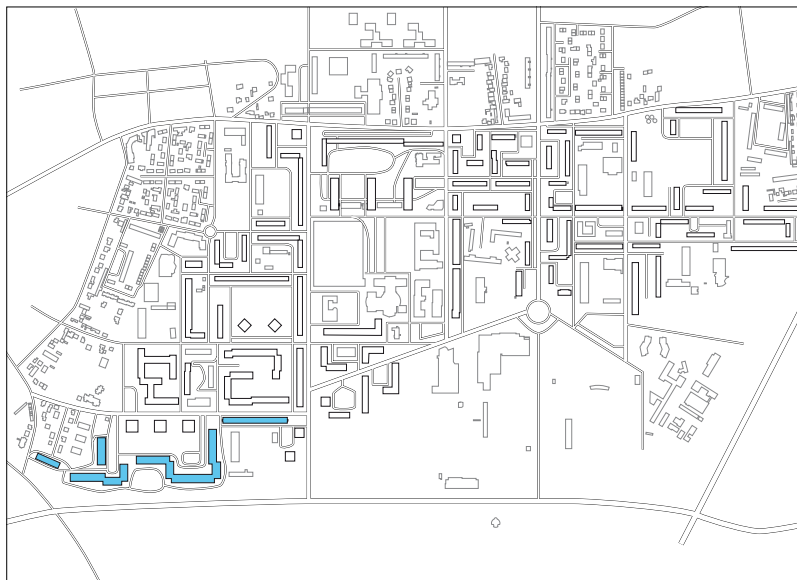
J. BEUFÉ

La C.O.F.I.M.E.G. lance un projet de construction au Sud-est du Grand Ensemble de Massy-Antony en 1963. Jacques Beufé est nommé architecte d'opération, il réalise les plans en mai 1963. Le permis de construire de la Résidence du Bon Puits est délivré le 26 septembre 1963. Le chantier commence en 1963 pour s'achever le 14 juin 1967, à la même période que l'opération confiée à Jean Ginsberg, située un peu plus à l'est.

Situé à l'extrême Sud-ouest du Grand Ensemble, la résidence du Bon Puits borde la D188 et le groupe scolaire Paul Painlevé, Dernier groupe scolaire construit à l'entrée Est de l'opération, il a été ouvert en 1968, soit un an après la fin du chantier de cette résidence. Les espaces verts sont aménagés en bouquets d'arbres, pelouses et arbres disséminés entre les bâtiments ainsi que des haies d'arbres qui marquent la séparation avec la D188 (avenue du maréchal Koenig), les bacs à sable sont d'origine. Deux types de stationnements ont été réalisés : des garages installés en soubassement des immeubles et des parkings extérieurs en nappes.

La Résidence du Bon Puits est composée de 323 logements répartis en neuf barres R+4 et deux barres R+3. Les logements étaient initialement destinés à accueillir des particuliers, des cabinets de professions libérales (ce qui nécessitait deux entrées pour les appartements) et des officiers de l'armée. Les rez-de-chaussée sont entièrement ouverts laissant apparaître les portiques en béton formant des pilotis. Les murs des rez-de-chaussée sont recouverts d'un damier vert et ivoire de mosaïque de grès cérame. Seuls les vastes halls d'accès aux étages, vitrés et traversants sont clos. Ils sont accessibles par des passerelles situées au-dessus des voies d'accès aux garages. L'ensemble crée de multiples voies de circulation (automobile et piétonne) sur différents niveaux qui mettent en évidence des jeux de perspectives étonnantes.

Le procédé constructif mis en œuvre est celui de refends et de portiques porteurs en béton armé avec un noyau central. Les murs de soubassement ont été coulés sur place dans des coffrages de contreplaqué. Les pignons sont constitués d'éléments préfabriqués en



béton armé. On note la présence d'éléments en saillie protégeant les façades. Le toit terrasse est recouvert d'une étanchéité en dalle de béton. Il existe deux types de façades :

Le procédé de la Compagnie Saint Gobain a permis de réaliser des façades en murs rideaux composés pour 2/3 de panneaux vitrés avec fenêtres ouvrant à la française et pour 1/3 de panneaux pleins.

L'autre type de façade est constitué de panneaux préfabriqués d'une trame d'environ 3,30m, alternant panneaux « cuisine » avec loggias vitrées et panneaux « séjour », occupant deux trames, avec balcons et stores en aluminium léger. Les garde-corps des balcons sont constitués de barreaudage d'acier et d'éléments en béton. Un muret toute hauteur sépare les balcons entre les logements.



Vue perspective des coursives extérieures et d'une passerelle.



Les barres E et F. La structuration verticale du bâtiment est organisée à partir de box fermé sur une rue située contrebas de l'immeuble, d'un rez-de-chaussée sur pilotis accédant à des parking en rez-de-chaussée par des passerelles, d'une élévation de trois ou quatre étages selon les immeubles.



Parking souterrain, parking de plain-pied et passerelle d'accès des bâtiments au parking extérieur.

UN JEU DE PERSPECTIVE INTÉRESSANT

Les multiples voies de circulation (automobile et piétonne) se superposent sur différents niveaux et créent une transparence qui permet de mettre en évidence des jeux de perspectives assez spectaculaires renforcés par les alignements de portiques.

- Au rez-de-chaussée, les parkings en nappes, les circulations automobiles et piétonnes sont les accès vers l'extérieur de la résidence.
- Egalement en rez-de-chaussée, les espaces verts, les aires de jeu pour enfants, les coursives sous pilotis et les halls d'entrée. L'ensemble crée des enfilades de perspectives où la couleur, le blanc et le noir renforcent l'aspect graphique de la réalisation architecturale.
- En contrebas au niveau des sous-sols, le réseau d'accès aux garages fermés. Il peut être comparé aux fossés qui délimiteraient un espace protégé.
- Surélevé relativement au rez-de-chaussée, un réseau de passerelles reliant halls et parkings en nappes passe au dessus des voies d'accès aux garages. Sorte de pont-levis au dessus des fossés, elles proposent des ruptures de niveau et des points de vues remarquables sur les perspectives éloignées.

JACQUES BEUFÉ

Après avoir travaillé avec Marcel Lods, Jacques Beufé mène une recherche sur l'habitat urbain industrialisé. En effet, il ne veut pas seulement créer un type d'habitat évolué mais souhaite se préoccuper de la manière dont cet habitat doit s'inscrire dans l'environnement et dans le contexte social. Il a donc mené quatre groupes de travail ayant pour buts :

- la définition d'une charte d'urbanisme,
- l'étude d'autres formes d'habitat diversifié,
- la recherche d'un habitat urbain industrialisé de grande hauteur et de très forte densité,
- la recherche de formules d'habitat horizontal industrialisé.

C'est dans cette perspective qu'il réalise cette opération à Massy, puis qu'il construira, en 1967, une opération identique à Vaires-sur-Marne (77).

MASSY-OPÉRA

R. GAVEREAUX

J. PRÉVERT





Les logements sont construits autour de pelouses et massifs plantés formant un espace semi-clos. Le passage entre cet espace vert et les voies de circulation se fait grâce aux halls traversant que l'on distingue au rez-de-chaussée.



Ce pignon est constitué de panneaux préfabriqués (système Raymond Camus) en travertin romain. On distingue deux panneaux pleins et panneaux de loggia avec balcon dont le garde-corps est également préfabriqué en travertin, ce qui donne une unité à l'ensemble.

R. GAVEREAUX

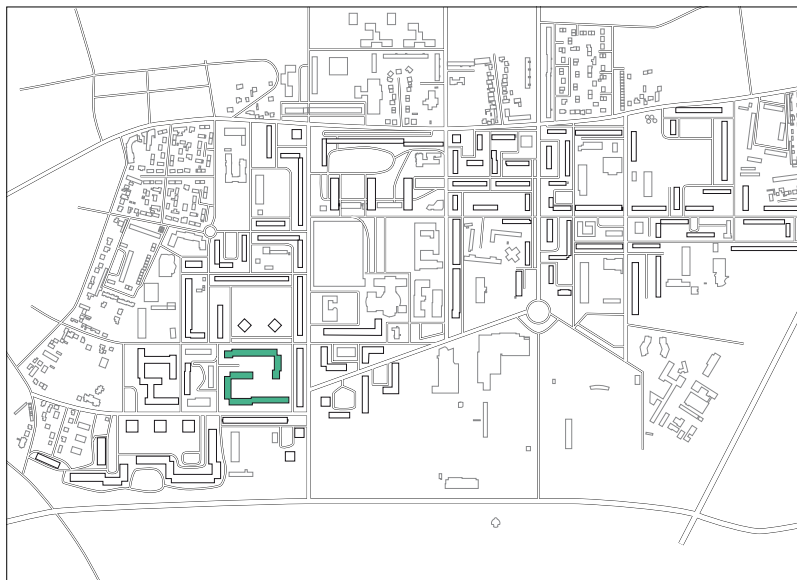
J. PRÉVERT

Il s'agit de la deuxième opération réalisée à Massy par les architectes R. Gravereaux et J. Prévert. De moindre importance que la première opération située à l'extrémité Ouest du grand ensemble relativement au nombre de logements, le permis de construire de la Résidence Ile-de-France a été délivré le 26 septembre 1963 soit environ 3 années après la première opération. Le chantier débute dix mois plus tard pour se terminer en septembre 1966.

Situé dans le quadrilatère formé par la rue de Moscou, la rue d'Espagne et l'avenue Nationale, l'ensemble est composé de 228 logements et 2 logements de gardien, répartis dans deux groupes de bâtiments R+4, l'un en «L» et l'autre en «U». Des équipements collectifs ont été intégrés à l'ensemble : trois salles de réunion sont aménagées aux rez-de-chaussée, à la jonction de deux barres, et un service social au rez-de-chaussée du bâtiment A (côté rue d'Espagne).

Tous les bâtiments sont implantés le long des voies avec un retour perpendiculaire formant ainsi, deux cours en partie réunies. Les espaces extérieurs sont aménagés en espaces verts : bouquets d'arbres, pelouses le long des immeubles, arbustes en bacs et haies taillées en bordure de rue (réalisé par la SAEGEMA). La question du stationnement a été prise en compte dès l'origine : un parking souterrain de 102 places est construit sous une des deux cours et des parkings externes de 126 places perpendiculaires à la rue, et groupées en nappes ont été aménagés. Ceci correspond à une place de parking par logement. L'ensemble propose des logements de types 1 d'environ 38 m² à 6 d'environ 105 m². Mais, près de la moitié des 228 logements est de type 4. Malgré la faible hauteur des bâtiments, les architectes ont fait le choix d'installer des ascenseurs, ce qui contraste avec le reste des immeubles R+4 de Massy.

Comme la plupart des opérations réalisées à Massy, c'est un système de préfabrication lourde qui a été utilisé pour cette résidence. Le système de préfabrication Raymond Camus a permis de réaliser les panneaux de béton armé des façades en usine et de les assembler sur le chantier. Les murs de façades sont réalisés en plaques non porteuses composites : des plaques de



1 cm de travertin romain ont été agrafées à du béton de gravillon armé (qui forme les coques extérieures et intérieures) et associé à de la mousse de polyester expansée. Les façades alternent panneaux avec deux fenêtres, et panneaux de loggias. Les menuiseries en bois ont été liaisonnées par un encadrement en inox. Les balcons sont constitués d'un garde-corps en béton préfabriqué, prolongé par une partie vitrée insérée dans un cadre métallique. Ces façades reposent sur des voiles porteurs en béton armé perpendiculaires aux façades. Les panneaux extérieurs des murs pignons adoptent le même procédé de fabrication que ceux des façades auquel est ajoutée une épaisseur de 10cm de béton caverneux pouzzolane, car ces panneaux sont porteurs. Par l'ensemble des prestations qu'elle propose : parking souterrains, vastes espaces plantés, ascenseurs, halls d'entrée traversant et lambrissés, ainsi que les façades recouvertes de travertin, la résidence Ile-de-France se démarque de la plupart des autres opérations du Grand Ensemble et traduit une véritable recherche de standing. L'ensemble est aujourd'hui en bon état. Les huisseries extérieures sont en cours de remplacement, à l'identique.



Détail de panneaux de fenêtres. Préfabriqués selon le procédé Raymond Camus. Les fenêtres sont placées à gauche ou à droite du panneau ce qui permet de jouer sur la composition de la façade, ici les architectes ont rapproché les fenêtres.



Vue générale de la barre B.



Vue d'ensemble des façades sur jardin : les halls traversant permettent un accès à l'avenue Nationale et aux places de stationnement.

LE PROCÉDÉ RAYMOND CAMUS *

La mention de « procédé » – parfois au pluriel – accompagnée d'un nom d'entreprise (Camus, Coignet, Balency et Schuhl notamment) couvre habituellement de manière globale le mode de construction développé par celle-ci. Relevant le plus souvent à la fois d'une préfabrication totale et de la préfabrication lourde, le système constructif se caractérise ici effectivement par ses dispositions générales (refends et pignons porteurs par exemple) et par ses méthodes de mise en oeuvre.

Le système est mis au point, puis perfectionné par Raymond Camus et sa société SERPEC (Société d'études et de réalisation de procédés économiques de construction). Il est sans conteste l'exemple le plus emblématique de ce type de production. La construction se décompose en éléments tous réalisés en béton armé, depuis les refends porteurs et les planchers, jusqu'aux cloisons secondaires. Fabriqués en usine, ces éléments sont coulés à plat dans des coffrages chauffants, pouvant se relever par pivotement pour le démoulage. Depuis l'un des sites de préfabrication (il en existe quatre pour la France implantés en Région parisienne, dans le Nord et en Lorraine), ces éléments sont transportés par véhicules spéciaux sur le chantier, où ils sont liaisonnés par des joints en béton armé.

* Centre d'Histoire des techniques et de l'environnement (CNAM). Ensembles urbains. 1940-1977. Les ressorts de l'innovation constructive.

MASSY-OPÉRA

J. GINSBERG





Vue de la tour F.



Pignon d'une façade. Les combinaisons des différents modules permettent d'individualiser les façades. Ici : module avec balcon, module plein (employé uniquement pour les pignons), module avec ouverture en L et un module avec deux petites fenêtres. Cette technique permet d'attribuer un type de fenêtre par type de pièce, il est donc possible de comprendre l'aménagement intérieur grâce à la lecture d'une façade.

J. GINSBERG

En 1963, Jean Ginsberg remporte le concours pour l'entrée sud du Grand Ensemble de Massy-Antony, un an après avoir reçu le Grand Prix de l'Académie d'architecture pour l'ensemble de son œuvre. Cette résidence s'inscrit également dans un cycle de collaboration entre Jean Ginsberg et le promoteur André Manéra, avec qui il construira de nombreux programmes « sociaux » ou de moyen standing dans les années 1950-1960.

Cette opération est située de chaque côté de l'avenue Saint-Marc et en bordure de la D188 (avenue du Maréchal Koenig). Elle est traversée par deux axes principaux de circulation (les avenues du Noyer Lambert et Saint-Marc). Perpendiculairement au réseau de voies secondaires sont aménagés des parkings qui longent les immeubles (allée Marcel Cerdan et place d'Allemagne). Le square Yves du Manoir est, quant à lui, exclusivement réservé au stationnement par le biais d'un parking en surface et deux niveaux de stationnements en sous-sol de 64 emplacements chacun. Le réseau de voies secondaires et des allées piétonnes permettent la circulation piétonne à l'intérieur des îlots. L'opération bénéficie par ailleurs de remarquables espaces de verdure aux pieds des immeubles (pelouses et haies arbustives) mais surtout de la proximité du lac et du parc de la Blanchette qui offrent la plus belle perspective paysagère du Grand Ensemble.

La résidence est composée d'une tour R+12, une barre R+9, quatre barres R+4 et deux plots R+4, implantés le long des voies ou perpendiculaires aux voies. L'ensemble de ces immeubles comprennent 275 logements du deux au six pièces, dont 103 logements de quatre pièces. Le système constructif employé est celui de refends porteurs en béton banché et de façades en panneaux lourds. Les façades, rythmées verticalement, sont constituées de panneaux préfabriqués d'une trame de 3,60 m, utilisant le système Tracoba. Ils sont recouverts de mosaïque de grès cérame gris clair qui confère une unité à l'ensemble des bâtiments de l'opération. L'architecte a joué sur l'alternance entre plusieurs types de panneaux pour créer des identités visuelles variées. Exception faite des loggias, l'ensemble des



ouvertures donnent un aspect assez graphiques, mais sont cependant de taille très réduite. Les balcons des loggias sont composés d'un porte-à-faux en béton prolongés d'un muret toute hauteur sur un côté qui sert de séparation entre les loggias des appartements. Ils forment les parties saillantes des loggias et ont été coulés dans des moules de préfabrication en L. Les garde-corps sont réalisés en grillage et montés dans un châssis métallique avec montant de renfort central. Les rez-de-chaussée sont aménagés en halls traversants, en locaux réservés aux vélos et poussettes et en logements de deux à six pièces selon les bâtiments. Ascenseurs et deux types d'escaliers desservent deux logements par palier pour les barres et quatre logements pour les plots et la tour. Les escaliers monoblocs hélicoïdaux à une volée balancée ont un noyau évidé formé d'un barreaudage métallique. Les autres escaliers sont droits.

Les toits terrasse sont couverts d'une étanchéité sur dalle béton et surmontés d'édicules d'accès au droit des cages d'escaliers et ascenseurs.

Cet ensemble est caractérisé par un niveau de confort élevé : la surface moyenne des logements est de 80 m², les huisseries sont en chêne (sauf celles de la barre le long de l'avenue Saint-Marc), les halls traversants sont aménagés avec des boiseries, du mobilier et un sol en marbre, et enfin les fenêtres sont protégées par des stores déroulants et basculant en toile orange, même si certains sont remplacés par des volets roulants en PVC. La situation de certaines barres ayant vue sur le lac de la Blanchette en ont fait les appartements les plus prisés de Massy à son origine.



Vue du hall d'entrée de la barre E. Les boiseries, le mobilier intégré et le carrelage de marbre sont des éléments d'origine.



Vue de la barre A. mur pignon avec deux types de modules : fenêtres doubles (l'une verticale et l'autre en bandeau) pour les chambres, lucarne pour les dégagements et pièce d'eau.



Le rez-de-chaussée de la barre F.

JEAN GINSBERG

D'origine polonaise, Jean Ginsberg, après des études en histoire de l'art à Berlin, s'installe à Paris où il suit les cours de l'Ecole Spéciale d'Architecture et notamment ceux de Robert Mallet-Stevens. Il travaille ensuite pour Le Corbusier et André Lurçat puis décide de créer sa propre agence.

On a pu dire de Ginsberg qu'il avait été «l'inventeur des immeubles contemporains d'habitation»*.

L'ensemble créé à Massy correspond au style architectural de Ginsberg : esthétique des bâtiments basée sur la répétition d'éléments dans des ordres différents (balcons, loggias, baies...) selon un vocabulaire plastique simple. Les appartements se veulent vastes tout en conservant le plan des logements bourgeois classiques. Les façades côté séjour sont généralement variées, idéalement orientées suivant l'ensoleillement et les vues. En contrepoint les autres façades souvent revêtues de panneaux de carrelage-mosaïque sont dépourvues de relief et simplement animées de petites baies carrées ou étroites et parfois rondes. La sobriété reste de mise mais l'architecte joue sur la qualité des matériaux pour le rendu haut de gamme de ses réalisations.

*Philippe Dehan - Connivences – 1987 - «Jean Ginsberg, une modernité naturelle »

PRÉFABRICATION DES PANNEAUX

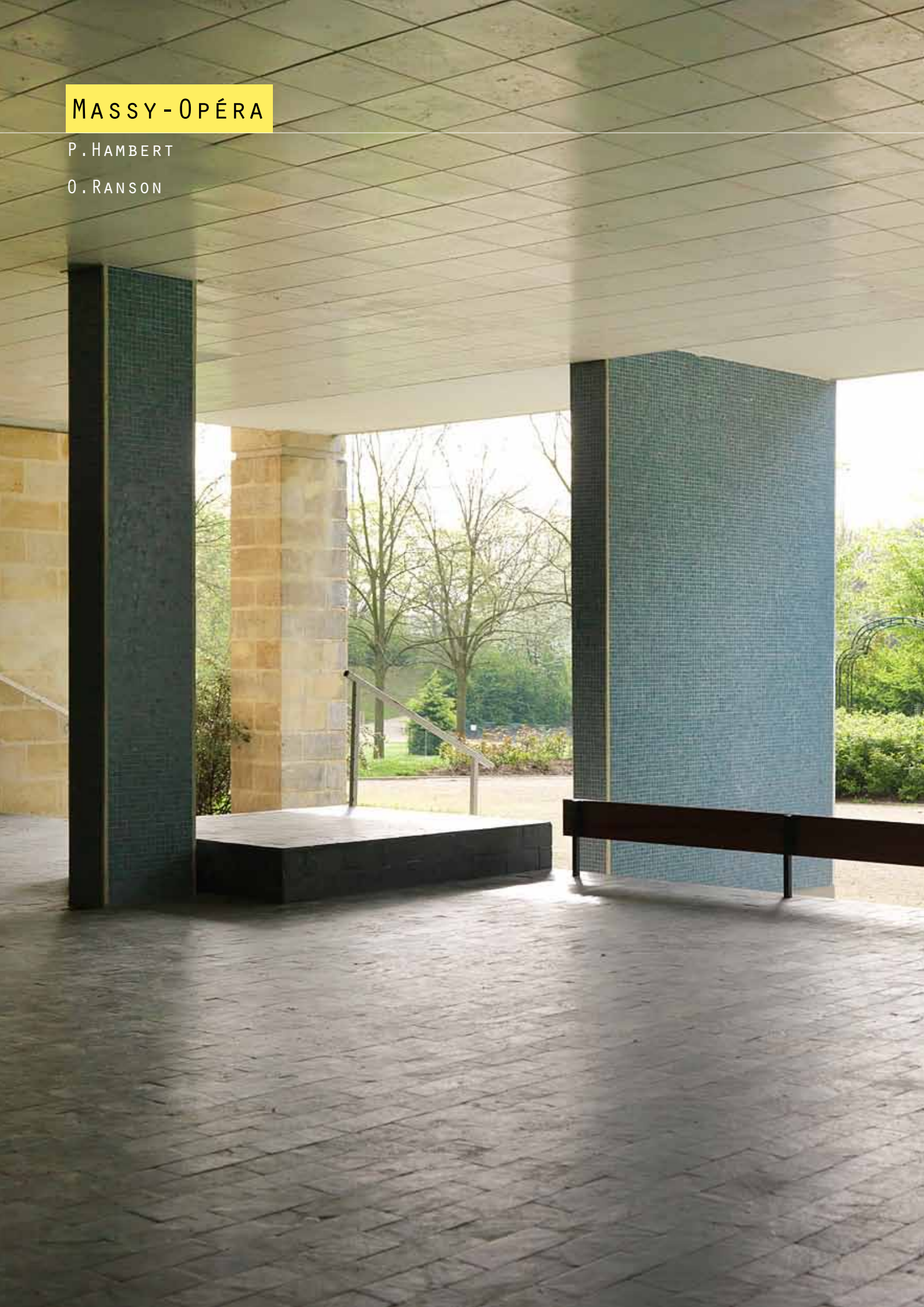
Le jeu des fenêtres permet à l'architecte de construire des façades aux identités variées tout en réalisant des économies de construction. Les panneaux incluant plusieurs fenêtres (identiques ou différentes selon les cas) sont préfabriqués en usines pour l'optimisation des coûts. Leur assemblage dans un ordre prédéfini permet de jouer sur les notions de travées, d'opposition ou de symétrie, de verticalité et d'horizontalité. Les façades avec de grandes baies sur loggia sont généralement dévolues aux pièces de séjour, les fenêtres en bandeau aux chambres et les fenêtres étroites aux pièces d'eau, dégagement, ou parties communes d'escalier. La variété de panneaux utilisés dans ce programme est relativement grande comparé à d'autres opérations. On trouve ainsi :

- des panneaux pleins porteurs,
- des panneaux à un vasistas et deux ouvertures verticales étroites aux rez-de-chaussée,
- des panneaux à deux vasistas et deux ouvertures étroites verticales aux étages,
- des panneaux de loggias pour les pièces de séjour,
- des panneaux à fenêtre bandeau,
- des panneaux à ouverture en T pour les chambres,
- des panneaux à ouverture verticale unique sur les pignons.

MASSY-OPÉRA

P. HAMBERT

O. RANSON





Façade principale du bâtiment 3 en L situé côté parc de la Blanchette. Ce corps de bâtiment constitue la retour du L marqué par le décrochement au niveau du balcon de droite. La façade est rythmée verticalement par les refends porteurs qui se prolongent horizontalement sur les balcons et verticalement pour jouer le rôle de pilotis. L'alternance de la pierre de Saint-Maximin et de la mosaïque bleue rythme la façade.



Pignon du bâtiment 3 situé avenue du Noyer-Lambert. On remarque l'ouverture latérale des balcons et le décor réalisé en mosaïque de grès cérame bleu. Décrochement du balcon situé au rez-de-chaussée pour rythmer la façade.

P. HAMBERT

O. RANSON

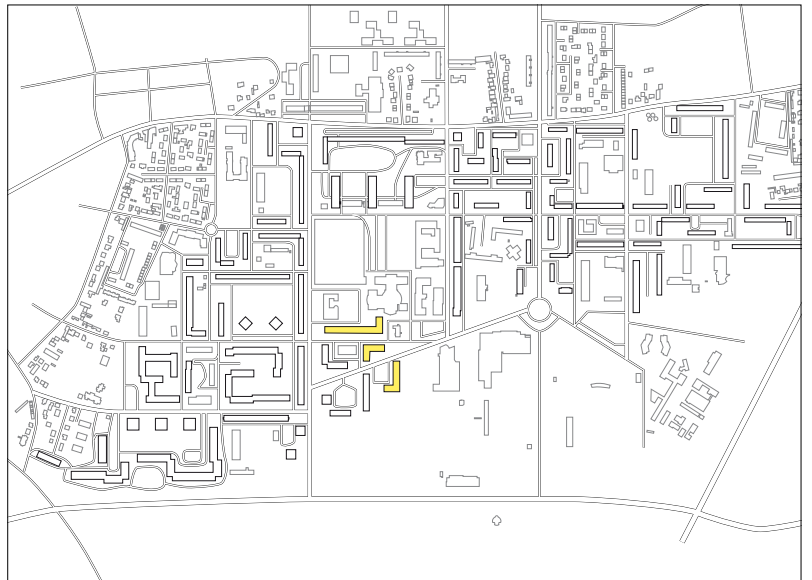
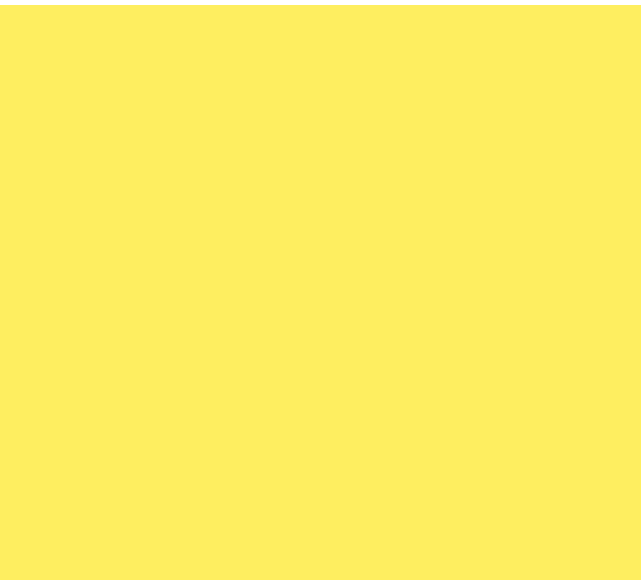
Le permis de construire a été délivré le 26 septembre 1963 par le Préfet de Seine-et-Oise à la société Lafont et Cie. Les deux architectes d'opération sont P. Hambert et O. Ranson dessinent les plans de la résidence. Le permis de construire est transféré au Groupement pour le financement de la construction le 2 mai 1967. Cet ensemble fut créé au cœur de Grand Ensemble, juste après la construction de la synagogue qui se situe à proximité, comme l'Eglise évangélique Saint-Marc, l'Opéra ou la place de France

Cette résidence comprend trois barres R+4, avec retour qui constituent un ensemble cohérent. L'ensemble bénéficie de la proximité du parc de la Blanchette. Haies et pelouses sont aménagées au pied des immeubles. Le stationnement se fait uniquement à l'extérieur en bordure des voies.

L'opération compte 140 logements allant du studio au cinq pièces. Mais près de 70% des logements sont des quatre ou cinq pièces. Tous les logements sont traversants. Ils proposent (sauf pour les studio et les deux pièces) un séjour avec double ouverture sur loggia mais aussi, dans le prolongement, une chambre parentale également avec loggia.

Les architectes ont utilisé un procédé de fabrication traditionnel avec des murs de façade et des refends porteurs, ainsi que des éléments préfabriqués. La lecture des façades se fait de manière verticale, mettant ainsi en lumière l'alternance colorée entre pierre de Saint-Maximin et mosaïque de grès cérame bleue. Les façades sont constituées de panneaux de la hauteur d'un étage, partiellement recouverts de mosaïque de grès cérame bleue 2X2 cm. Les façades font alterner :

- trame de loggias, avec fenêtre coulissante et garde-corps en grillage blanc
- panneaux pleins en pierre de Saint Maximin,
- panneaux à fenêtres verticales oscillo-battantes, avec allège en mosaïque de grès cérame bleu et garde-corps en grillage blanc
- panneaux avec portes-fenêtres à deux vantaux ouvrant à la française, allège en mosaïque de grès cérame bleu et garde corps en grillage blanc.
- panneaux avec fenêtres hautes oscillo-battantes jouxtant les loggias totalement recouvert de grès cérame bleu.



Les pignons proposent deux types de trames :

- panneaux pleins en pierre de Saint-Maximin,
- trame de fenêtre coulissante toute hauteur formant le retour des loggias sur l'angle, lui-même prolongé par un pilier recouvert de pierre.

Les refends porteurs constituent les séparations entre les balcons des appartements et se continuent au rez-de-chaussée pour former des travées dans les porches traversant permettant d'accéder aux halls d'entrées. Des bacs à fleurs recouverts de grès cérame sont intégrés aux loggias des rez-de-chaussée avec fonction de garde-corps.



Détail de la partie inférieure d'une façade. Fenêtres étroites verticales et allèges accentuent la verticalité renforcée par l'usage des matériaux alternés : pierre de Saint-Maximin et mosaïque de grès cérame bleu.



Bâtiment 2 délimité par des haies taillées qui dissimulent un square aménagé au pied de l'immeuble. L'avenue du Noyer-Lambert sépare ce bâtiment en L du parking prévu pour cet ensemble de logements.



Détail d'un sous-porche traversant : l'entrée de l'immeuble peut se faire par le parking (square Jean-Bouin) ou par les allées du parc de la Blanchette.

LA PIERRE DE SAINT MAXIMIN

Extraite des carrières de Saint-Maximin dans l'Oise depuis l'époque gallo-romaine, elle a notamment été utilisée pour la construction des thermes de Cluny. Elle connaît son apogée à partir de la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, où elle a tendance à remplacer la pierre Paris. Résistante et facile à utiliser, elle a été choisie pour de nombreux monuments parisiens : place de la Concorde, Hôtel des Invalides, Palais Bourbon et plus généralement pour la construction des immeubles haussmanniens.

Aujourd'hui cette pierre est essentiellement utilisée dans le cadre de programme de restauration de Monuments Historiques, mais reste encore un matériau employé pour certaines constructions dont cette résidence de Massy. Très prisée aux Etats-Unis comme en Asie, elle est aujourd'hui utilisée en France pour l'ornementation plus que pour le gros-œuvre.

LE « GRÈS CÉRAME »

C'est Brongniart qui, au XIX^e siècle, donna cette appellation « grès-cérame » au matériau céramique, pour le différencier de la roche du même nom. Cette dénomination s'applique depuis aux grès industriels dont l'usage s'est largement démocratisé. Deux finitions de grès sont généralement proposées :

- Les carreaux de grès teintés dans la masse. Produits par moulage avec des poudres colorées pour la teinte, les carreaux sont pressés puis cuits à haute température. Pratiquement inaltérables, ces carreaux sont essentiellement utilisés pour les revêtements de sols et les parements de façades.
- Les carreaux de grès émaillé. Ils recevaient un décor à base d'oxydes métalliques et d'une couche d'émail transparent vitrifiable après cuisson. Assez résistants, ils étaient malgré tout altérés par les passages intensifs. Ils ont donc été réservés aux décors muraux. Mais des artistes comme Jean-Joseph Carriès en ont fait leur matériau de prédilection.

MASSY-OPÉRA 1^{ÈRE} OPÉRATION ÎLOT DE LA BOURGOGNE

P. LAMBERT

G. APPERT

R. LECHAUGUETTE

S. D'HERBEZ DE LA TOUR





Entrée d'immeuble avec un escalier à volée droite dans l'alignement et double rampe d'accès en volute sur les côtés.



Façade avec une partie de la rampe d'accès. Les fenêtres du rez-de-chaussée ont été remplacées par de petites ouvertures avec un quadrillage de sécurité en béton.

1^{ÈRE} OPÉRATION ÎLOT DE LA BOURGOGNE

P. LAMBERT

G. APPERT

R. LECHAUGUETTE

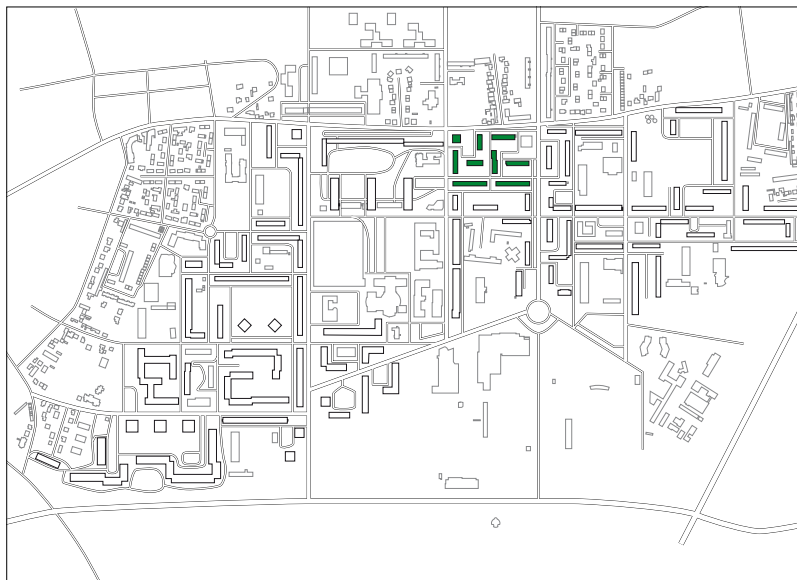
S. D'HERBEZ DE LA TOUR

Une adjudication du 28 juillet 1959 permet à l'office d'HLM de Seine-et-Oise de lancer la construction de 410 logements confiés aux architectes Pierre-Edouard Lambert, Gaston Appert, Robert Lechauguette et Solange d'Herbez de la Tour. Le chantier se déroule en deux tranches de 1959 à 1961, il s'agit d'un des premiers groupes d'immeubles du Grand Ensemble. Pierre-Edouard Lambert réalise cette opération après la reconstruction du Havre où il travailla avec Auguste Perret dont on retrouve en effet ici l'influence. L'ensemble est situé à l'Est de la place de France et jouxte l'avenue du Président Kennedy qui délimite la commune de Massy de celle d'Antony. Les pieds d'immeubles sont aménagés en pelouses, haies arbustives ou taillées et en bacs plantés. Le stationnement se fait uniquement à l'extérieur, le long des voies ou groupé en nappes. En effet, les immeubles sont construits autour de parkings et non autour d'espaces plantés. La structure est constituée de voiles porteurs verticaux avec remplissage de dalles de béton. Les façades forment des travées verticales, constituées de fenêtres toute hauteur protégées par un garde-corps en barreaudage métallique parfois remplacé par un garde-corps plein.

Le rythme de la façade est donné par un double jeu horizontal/vertical :

- d'une part par les travées de fenêtres étroites et espacées alternant avec des ressauts de béton encadrant les dalles dont l'enduit est d'une teinte plus sombre, s'inspirant d'un réseau de pilastre,
- d'autre part le jeu de bandes horizontales marquant les niveaux de plancher. Elles sont également réalisées en béton enduit teinté. Des incisions horizontales dans les dalles de béton imitent une mise en œuvre de pierre de taille accentue cet effet de linéarité. Ce jeu de lignes horizontales vient en contrepoint des travées verticales très marquées.
- Au rez-de-chaussée de fausses impostes sont réalisées en claustras de béton et synthétisent ce double rythme.

Cette première opération de l'îlot de la Bourgogne comprend 379 logements de type 1 à type 5, répartis en huit barres R+4 et un plot R+4. Les rez-de-chaussée



surélevés comportent des halls étroits avec escaliers droits. Certaines entrées d'immeubles sont précédées d'un escalier à volée droite dans l'alignement du hall et d'une double rampe d'accès en volute de chaque côté. Aujourd'hui, gérés par l'OPIEVOY, divers travaux de réhabilitation ont été effectués : réaménagement des halls d'entrée, mise en place de garde-corps métalliques peints en bleus pour les fenêtres toute hauteur, pose de fenêtres et de volets en PVC et parements d'isolation.



Vue générale du chantier de construction.



La barre C.



Le plot A et la barre D.

PIERRE-ÉDOUARD LAMBERT

Pierre-Edouard Lambert est élève de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris. On le dit élève d'Auguste Perret mais il ne travaillera réellement avec lui qu'à sa sortie de l'école quand son projet pour la villa de M. Moreau de Montlhéry sera achevé. En effet, cette villa s'apparente à celles de la villa Nabar Bey de Perret à Garches (1937). On y retrouve les éléments formels comme la corniche saillante, les réseaux de pilastres, les cadres de baies en relief.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, il forme avec Auguste Perret et certains anciens étudiants du Palais de Bois, l'Atelier de reconstruction de la ville du Havre. À partir de cette époque, Lambert travaille essentiellement à la réalisation de Grands Ensembles en région parisienne et notamment en Essonne (Étampes, Massy, etc.).

Pierre Edouard Lambert marque son style avec des fenêtres toute hauteur, et rythme les façades par des poteaux ou des claustras. Son langage architectural se veut à la fois d'inspiration classique et graphique s'inscrivant en cela dans la lignée directe de Perret.

LE STYLE CLASSIQUE RÉINTERPRÉTÉ

Baies toute hauteur avec encadrement en saillie, ossature apparente des bâtiments imitant un réseau de pilastres, corniches débordantes, rampe d'accès à double volute encadrant un escalier... Le vocabulaire architectural utilisé pour la réalisation de cette résidence confère à cette opération une esthétique d'inspiration classique que l'on retrouve notamment, mais de façon plus prononcée dans les immeubles et tours construits pour le Front de mer Sud au Havre. En contrepoint : le traitement du béton presque brut de décoffrage et simplement incisé pour donner l'illusion de la pierre de taille. Il est considéré comme le matériau idéal par les architectes de l'Atelier de Reconstruction du Havre, car à la fois économique et résistant au temps.

MASSY-OPÉRA 2^{DE} OPÉRATION ÎLOT DE LA BOURGOGNE

P. LAMBERT

G. APPERT

R. LECHAUGUETTE

S. D'HERBEZ DE LA TOUR





Le chantier de construction des barres F, G, H et J depuis l'avenue du Noyer Lambert. 1965. © MEEDDAT.

2^{DE} OPÉRATION ÎLOT DE LA BOURGOGNE

P. LAMBERT

G. APPERT

R. LECHAUGUETTE

S. D'HERBEZ DE LA TOUR



Façade arrière de la barre E.



Façade arrière sur jardin de la barre A.



Le chantier se déroule en 1960 et 1961, il fait suite à la 1^{ère} opération de l'îlot de la Bourgogne un peu plus au nord. Les architectes Pierre-Edouard Lambert, Gaston Appert, Robert Lechaugette et Solange d'Herbez de la Tour sont à nouveau chargés de la construction des logements. Un premier permis de construire modifié du 5 octobre 1959 prévoit la construction de 302 logements ; les barres R+10 sont construites par la suite.

L'opération est située au Nord-est de la place de France, au cœur du Grand Ensemble autour du groupe scolaire Nicolas Appert. L'opération est délimitée par l'avenue du Président Kennedy au Nord, l'avenue du Noyer Lambert au Sud et l'avenue de Bourgogne à l'Est. Elle est également traversée par deux axes majeurs : l'avenue de France et la rue de Montpellier. L'ensemble bénéficie de la proximité du parc de la Corneille. Les espaces verts sont essentiellement constitués de pelouses et de haies arbustives aux pieds des immeubles. Le stationnement s'effectue en nappe et le long des immeubles

L'opération est composée de 10 barres implantées le long des voies: cinq barres R+4, deux barres R+ 8 et deux barres R+ 12. L'ensemble comporte 706 logements de deux à cinq pièces.

La structure est constituée de refends porteurs en parpaings de ciment, les élévations sont réalisées en pierre pré-sciée. Des éléments en saillie aux rez-de-chaussée permettent l'aménagement des locaux-vidé-ordures pour les barres R+12, et des auvents en enduit cimenté protègent chaque entrée. Des séchoirs ont été prévus en sous-sol des barres R+4, séparés par des cloisons en grillage. On retrouve quelques éléments qui font la spécificité du travail de Pierre Edouard Lambert et le jeu sur les décors en relief verticaux/horizontaux. Corniche saillante, entourage de fenêtres en saillie, réseau vertical également construit en ressaut s'inspirant de pilastres classiques.

Cette opération est marquée par de nombreuses réhabilitations essentiellement réalisées entre 1995 et 1997 : des extensions ont été ajoutées aux halls d'entrée des immeubles, les passages au rez-de-chaussée entre l'avenue du Président Kennedy et le parc de la Corneille ont été condamnés et les façades ont perdu leur aspect d'origine.



Façade principale sur parking de la barre B.



Façade arrière sur parking de la barre D.



La barre A après rénovation.

UN GRAND ENSEMBLE SUR DEUX COMMUNES ET DEUX DÉPARTEMENTS

Le Grand Ensemble de Massy Antony est le seul grand ensemble à cheval sur deux communes et deux départements en Ile-de-France.

Cette situation unique a légèrement ralenti la construction du programme. En revanche la mise en œuvre de la Grille Dupont a bien été pensée à l'échelle du Grand Ensemble. La répartition des équipements comme des espaces verts l'ont été en fonction de la population accueillie.

En revanche les programmes de réhabilitation sont décidés à l'échelle des communes et des départements. Ainsi des Résidences qui présentaient des similitudes en termes d'esthétiques et de procédé constructifs au moment du lancement du Grand Ensemble peuvent apparaître aujourd'hui très dissemblables. De la même manière des réhabilitations peuvent être terminées par une commune alors qu'elles ne sont pas votées dans l'autre. Dans tous les cas elles ne seront pas nécessairement confiées aux mêmes architectes. Une exception toutefois visible, est l'intervention de l'ANRU qui intervient simultanément sur les deux communes.

MASSY-OPÉRA

H. COLBOC

G. PHILIPPE





Contrairement à d'autres ensembles, ces immeubles ont été construits autour d'un parking et non autour d'espaces verts. La façade principale est composée de fenêtres en bandeau et de fenêtres verticales avec garde-corps métalliques.



Le chantier de construction avenue de Bourgogne.



Façade arrière de la barre H.

H. COLBOC

G. PHILIPPE

En 1959, un projet de 441 logements est lancé par la SEMIDEP sur la commune de Massy. Les architectes Henri Colboc et Georges Philippe en dessinent les plans. Cette opération s'étend également sur la commune d'Antony ce qui leur permet ainsi de construire 1314 logements. Livré en 1963, l'ensemble est l'un des premiers de la SEMIDEP.

Cette opération située à l'est du grand ensemble. Elle est plantée de pelouses et de haies taillées le long des immeubles, et de groupes d'arbres entre les barres. Les façades principales des immeubles donnent parfois sur des parkings externes groupés en nappes et dans d'autres configurations sur des espaces verts.

L'opération comporte huit barres R+4 et trois barres R+12, toutes implantées le long des voies. Le procédé constructif des bâtiments varie selon leur typologie :

- les barres R+4 sont réalisées grâce à un système de refends porteurs en béton armé et de poteaux en béton armé en façade,



- les barres R+12 sont construites à partir de poteaux en béton armé (en façade et sur deux rangs en profondeur) et de voiles de contreventement également en béton armé.

Les façades des barres R+4 s'organisent au sud et à l'ouest selon une alternance de fenêtres à deux et trois vantaux, décalées à chaque étage abolissant ainsi toute notion de travée. Elles correspondent vraisemblablement aux emplacements des chambres et des séjours. Par étage s'alternent deux fenêtres étroites, deux larges, cinq étroites, deux larges et à nouveau deux étroites sans que soit défini un quelconque algorithme horizontal. Les façades du rez-de-chaussée sont animées de fenêtres en bande, continues sur la façade, qui provoquent une nouvelle rupture verticale. A l'est et au nord, les façades alternent séries de fenêtres à quatre vantaux et de fenêtre à deux vantaux. Ils sont inversés entre les étages, et rythmés par les éclairages des paliers d'escaliers prenant la forme d'étroites bandes horizontales.

Les façades des barres R+12 sont constituées :

- au nord, d'un pignon aveugle,
- au sud, d'un pignon animé de deux travées de loggias avec des garde-corps en béton préfabriqués et prolongés par un barreaudage métallique,
- à l'est et à l'ouest, la façade s'organise en travée marquée au centre par une double travée de loggias avec garde-corps en barreaudage métallique. Six travées de fenêtres en bande se situent de chaque côté de cette travée double. Enfin, les deux travées aux extrémités, sont constituées respectivement du côté du pignon aveugle d'une travée de loggia, et du côté du pignon sud d'une bande pleine calepinée de la largeur d'une travée et demie.

Un financement en Palulos a permis de réhabiliter l'ensemble de l'opération en 2004. Puis, en 2006, la paysagiste Valérie Patrimonio a réalisé un travail de résidentialisation en requalifiant les espaces verts avec des grilles métalliques grises.



Pignon d'une barre R+12 située le long de l'avenue de Bourgogne. Le pignon est entièrement constitué de loggias.



Vue de la façade côté rue avec deux types de fenêtres ayant toutes des garde-corps métalliques. La réhabilitation des façades a été réalisée en 2004, financée en Palulos.

GEORGES PHILIPPE

Il entre aux Beaux-Arts puis étudie à la section spéciale des hautes études d'architecture en 1947-1948. A cette époque, il fonde avec Henri Colboc une agence à Paris. Pendant près de 30 ans, leur agence est l'une des plus grosses de la place de Paris, employant jusqu'à 150 collaborateurs. Ils réalisent notamment le Marché d'Intérêt National (MIN) de Rungis dans le Val-de-Marne, et soumettent un projet pour le concours concernant la reconstruction de Berlin-Est en 1959. Ensemble ils réaliseront aussi des opérations de Grands Ensembles comme à Versailles, à Massy et Antony. Malheureusement peu d'archives restent de cette époque, puisque au moment de la liquidation de l'agence, elles ont été détruites.

George Philippe travaillera ensuite sur de nombreux projets à l'international et plus particulièrement pour le Roi Hassan II du Maroc en collaboration avec Michel Pinseau, mais également pour des équipements à Abu Dhabi.

DÉFINITION D'UNE OPÉRATION DE RÉSIDENTIALISATION

Elle a comme objectif majeur de permettre une réappropriation de l'immeuble par ses habitants en redéfinissant le statut des espaces entourant les immeubles d'habitation. Elle consiste souvent à donner un caractère privé aux immeubles, en posant par exemple des grilles à l'entrée ou en aménageant un jardin au pied de l'immeuble.

Selon les principes de la Charte d'Athènes, les espaces verts des Grands Ensembles devaient à l'origine être des espaces de rencontre destinés à l'ensemble de la population. Dans la réalité, ces lieux ont souvent connu abandon, défauts d'entretien et d'appropriation. Sur un territoire, la résidentialisation peut se matérialiser concrètement (plantations, murets, grilles) ou s'exprimer symboliquement (évolution des matériaux ou des couleurs). Dans un certain nombre de cas, ces opérations s'accompagnent aussi de modifications du réseau viaire.

MASSY-OPÉRA

J. ROBERT





Barre R+10 située à l'est du grand ensemble. Les appartements sont traversant et possèdent tous une loggia. Afin d'éviter d'avoir une façade plane, les architectes ont réparties les loggias entre les deux façades.



Façade arrière et pignon décoré avant rénovation de la barre A.



Barre R+10 avec les loggias sur séjour décalées en façade.

J. ROBERT

La construction des logements débute au cours de l'année 1962. C'est un groupe de quatre architectes dirigé par Jacques Robert qui prend en charge la construction. L'opération est implantée à l'Est du grand ensemble, bordée par l'avenue du Président Kennedy. Deux bâtiments isolés au Sud-ouest du grand ensemble, à l'angle des rues d'Espagne et des Etats-Unis, complètent cette opération. Deux types de bâtiments constituent cet ensemble : sept barres R+4 et 4 barres R+10 implantées le long des voies qui représentent au total 830 logements. Des espaces verts ont été aménagés en pelouses au pied des immeubles, en îlots arbustifs autour des aires de jeux et en bouquets d'arbres. De même une large place a été consacrée au stationnement puisque 665 places de stationnements extérieurs ont été aménagées, mais cela reste insuffisant puisque tous les logements ne bénéficient pas d'une place de stationnement.

Comme la plupart des opérations de Massy, la majeure partie des éléments du bâti a été préfabriquée. Les façades reposent sur des voiles porteurs en béton de gravillon armé.

Pour les barres R+4, on distingue deux types de façades : les façades « séjours » avec balcons et portes-fenêtres, et les façades « cuisines » avec un assemblage de panneaux à fenêtres étroites et géométriques. Les façades sont constituées d'éléments préfabriqués répétitifs ce qui permet de dresser une typologie des panneaux de façade. C'est la modularité de ces panneaux et le jeu des symétries qui donnent un rythme différent et une identité à chaque façade. Cela permet de varier les rythmes tout en conservant des procédés de fabrication économiques.

Les façades avec séjour sont constituées des modules suivants :

- panneau de loggia avec porte-fenêtre. Il comporte une partie pleine préfabriquée parfois de type bakélite de couleur, et une porte-fenêtre à trois vantaux, ouvrant à la française.
- panneau de loggia avec fenêtre comportant une partie en L préfabriquée et une fenêtre haute ouvrant à la française.



- panneau avec une fenêtre à double vantail ouvrant à la française, non centrée dans le panneau. Ce type de module est placé en alternance avec les panneaux de loggias. Ils sont alors disposés en travées ou en quinconce selon les étages.

Les façades avec cuisines comprennent les panneaux suivants.

- module avec une fenêtre en T (comprenant un élément vertical s'ouvrant à la française et un élément horizontal oscillo-battant) et une fenêtre bandeau étroite oscillo-battante. Ces modules existent dans les versions symétriques et sont donc parfois adossés, parfois affrontés créant des rythmes spécifiques,
- module avec deux fenêtres à double vantail ouvrant à la française. Selon les barres les deux fenêtres sont au centre de la trame ou placés sur les côtés. Dans certaines barres, les deux types de modules alternent selon les étages rompant ainsi avec tout système de travées,
- module avec une fenêtre à double vantail, non centrée dans le panneau et ouvrant à la française. Ce type de module peut être placé aux extrémités des barres ou en alternance avec les modules en T. Ils sont alors disposés en travées ou en quinconce selon les étages et en fonction des barres.

Certaines barres R+4 ont été réhabilitées en 2000. Les mosaïques de grès cérame marron des façades ont été repeintes en blanc et des volets pliants en PVC ont été ajoutés. Les barres situées à l'est du grand ensemble appartiennent au périmètre d'intervention de l'ANRU.

LES BARRES R+10

Elles sont caractérisées par des loggias en saillie qui forment des appendices verticaux sur une partie de la hauteur de l'immeuble. En effet, tous les appartements sont traversants et pour chaque cage d'escalier, les séjours ouvrent dans les étages bas d'un côté et dans les étages hauts sur l'autre façade. Ainsi selon les étages, les loggias en saillie sont sur l'une ou l'autre des façades.



Façade principale et pignon de la barre H.



Le Hall d'entrée caractérisé de grandes baies vitrées autour de la porte et se prolongeant sur le côté. L'originalité de l'architecture repose sur le décalage entre le mur extérieur et la vitre. La vitre n'est pas fixée au mur extérieur mais se prolonge sur le pignon extérieur.



Façade principale de la barre F.

Les façades opposées sont réalisées en positif/négatif produisant ainsi un effet graphique. Les rez-de-chaussée sont construits en duplex les fenêtres hautes avec allège de couleur ou en bois sont insérées dans des panneaux lambrissés. Pour les barres R+10, il existe deux types de panneaux :

- les panneaux de loggias en saillies. Certaines ont été refermées pour créer des espaces d'habitation supplémentaires,
- module avec deux fenêtres à simple vantail ouvrant à la française et allège vitrée. Selon les barres les deux fenêtres sont au centre de la trame ou déportées sur les côtés. Une alternance se produit à l'étage du changement d'orientation des séjours.

Les cages d'escalier sont soignées reprenant le décor de lambris extérieur; elles intègrent des bacs à fleurs recouverts de céramique verte. Hall d'entrée caractérisé de grandes baies vitrées autour de la porte et se prolongeant sur le côté. L'originalité de leur architecture repose sur le décalage entre le mur extérieur et la vitre. La vitre n'est pas fixée au mur extérieur mais se prolonge sur le pignon extérieur.

L'ANRU

L'ANRU, Agence nationale pour la rénovation urbaine, est un établissement public industriel et commercial créé par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003, afin d'assurer la mise en œuvre et le financement du programme national de rénovation urbaine (PNRU). Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la politique de la ville qui fixe les orientations générales de son action.

L'objectif général de l'agence est d'accompagner des projets urbains pour transformer les quartiers en profondeur :

- En réinsérant les quartiers dans la ville ;
- En créant la mixité sociale dans l'habitat ;
- En introduisant de la mixité par la diversification des fonctions (commerces, activités économiques, culturelles et de loisir).

Elle représente le Guichet unique destiné à simplifier les procédures de financements.

MASSY-OPÉRA

R. GRAVEREAUX

J. PRÉVERT





Passage traversant au rez-de-chaussée permettant l'accès au parking de l'allée du Béarn et au parc Descartes de l'autre côté du bâtiment.



Une entrée d'immeuble. L'entrée étroite et désaxée est délimité sur un côté par un mur en granito. Les façades ont été réhabilitées fin 2010 par la pose de plaques isolantes à l'extérieur.

R. GRAVEREAUX

J. PRÉVERT

Cette opération fait partie de la première phase de chantier du Grand Ensemble de Massy-Antony. Raymond Gravereaux et J. Prévert, architectes d'opération, dirigent le chantier en trois tranches successives :

Massy IV en 1960 : 240 logements répartis en six immeubles R+4, pour Bâti Service

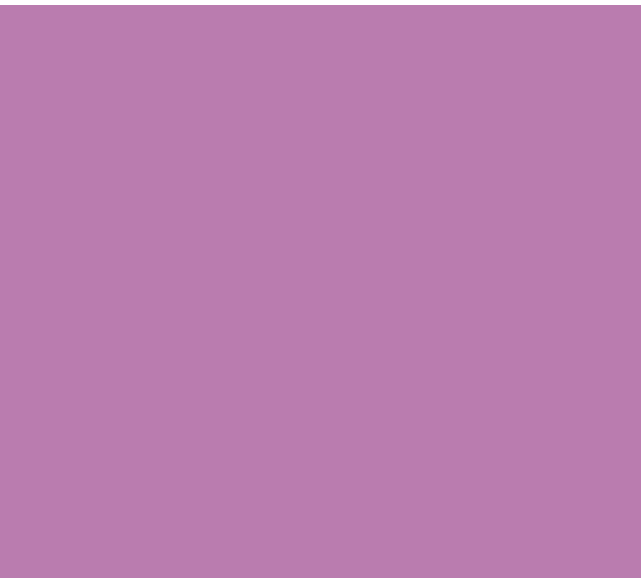
Massy V en 1961 : 238 logements répartis en trois immeubles R+4, pour Bâticoop

et Massy VI en 1961 : 170 logements répartis en quatre immeubles R+4 pour le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille et le Comité interprofessionnel du logement de la région parisienne

La technique de construction utilisée est celle du chemin de grue. Ce chantier présente de grandes similitudes tant en ce qui concerne l'esthétique (exception faite des frontons) que les procédés constructifs, avec la cité du Noyer-Renard d'Athis-Mons réalisée par les mêmes architectes entre 1958 et 1964.

Il s'agit de l'opération la plus à l'est du Grand Ensemble située en bordure du quartier du Petit Massy. La circulation piétonne est privilégiée grâce à de nombreuses allées bordées d'arbres, tandis que le stationnement des véhicules se fait le long des voies et en nappes extérieures. L'opération est située à proximité du lycée Eiffel et d'un centre commercial secondaire. L'ensemble se compose de treize barres R+4 rectilignes, implantées le long des voies, comprenant 648 logements de deux à quatre pièces (63 logements de deux pièces, 260 logements de trois pièces et 325 logements de quatre pièces).

Les architectes d'opération ont réalisé ce programme en préfabrication mi-lourde selon le procédé Estiot : les poteaux en béton armé ont été coulés sur place, les murs porteurs en béton armé ont été préfabriqués, le refend porteur longitudinal est constitué de poutres préfabriqués sur murs transversaux porteurs et façades en poutres allèges en béton armé préfabriqué. Les façades d'une trame d'environ 3 mètres sont rythmées horizontalement et sont constituées de fenêtres en bande courant sur toute la longueur des barres. Des volets pliants et basculants, montés sur une structure métallique, protègent les fenêtres ouvrant à la française.



Le toit, en terrasse non-accessible, est recouvert d'une étanchéité sur dalle de béton.

Cette opération est incluse dans la nouvelle Z.A.C. Bourgogne-Languedoc, créée en 2005, afin de mettre en place un projet de rénovation urbaine (2010-2013). Une réhabilitation des façades et l'ajout d'un parement de briques aux rez-de-chaussée ont été récemment réalisés. Les aménagements en cours concernent la réalisation d'une crèche familiale et de 45 logements en accession à la propriété aux étages du même bâtiment, et l'aménagement du mail Descartes.



La barre M.



Aire de jeux devant la barre L.



Une barre vue depuis le parc Descartes, les quatre étages sont caractérisés par des fenêtres en bandeau.

LA RÉNOVATION DU QUARTIER BOURGOGNE-LANGUEDOC

À l'est de Massy-Opéra, un nouveau projet urbain se dessine dans le cadre du renouvellement du quartier Bourgogne-Languedoc. La volonté de reconstituer un quartier dynamique s'articule autour de différents objectifs :

- la création d'équipements publics créés ou réaménagés au travers de services allant de la crèche familiale à une résidence pour personnes âgées,
- des cheminements sécurisés et facilités pour les personnes à mobilité réduite,
- près de 150 places de stationnement supplémentaires pour les véhicules,
- une offre de commerces de proximité repensée,
- un habitat modernisé.

Pour le programme Bourgogne-Languedoc, une convention a été signée entre Massy et L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine qui apporte des financements aux villes pour leurs projets de renouvellement urbain et de redynamisation de quartiers.

Textes : Marie-Laure Estignard, Lise Roullier
Photographies : Stéphane Asseline, Jean Bernard Vialles sauf mention contraire.
Cartographie : Diane Bétored

Sous la direction d'Arlette Auduc, chef du service Patrimoines et Inventaire d'Ile-de-France.

